

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE  
SEANCE MARDI 17 DECEMBRE 2024**

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

C  
E ID : 048-214801326-20241217-9317122024-DE

PRÉSENTS : 12

Procurations : 2

Absente : 1

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

**Présents :** BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PANTEL-BEILLA Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

**Présentes par procuration :** GOEURY Béatrice à PANTEL-BEILLA Emilie, SOULIER Anne à TREBUCHON Géraldine

**Absente :** Madame DOMEIZEL Emilie

**Secrétaire de séance :** Madame CONSTANT Sandrine

**9.3 - Objet : APPROBATION DU CONTRAT BOURG CENTRE OCCITANIE 2022-2028**

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

**Vu** la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

**Vu** la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

**Vu** la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

**Vu** la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sradet) - Occitanie 2040

**Vu la délibération n° CP/2023-10/12-09 de la Commission Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant « Aubrac Olt Causses Gévaudan » pour la période 2022-2028**

Envoyé en préfecture le 20/12/2024  
Reçu en préfecture le 20/12/2024  
Publié le  
ID : 048-214801326-20241217-9317122024-DE

**Vu les délibérations n° CD\_18\_1030 de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère en date du 30 mars 2018 et n°CD\_22\_1024 en date du 24 octobre 2022 du Conseil Départemental de la Lozère**

**Vu la délibération cadre n°2023\_021 du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère en date du 21 Juin 2023,**

**Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac en date du 16 décembre 2024,**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de sa nouvelle génération de politique territoriale 2022-2028, la Région Occitanie a renouvelé le dispositif « Contrat Bourg-Centre Occitanie » auquel la Commune de Saint Alban sur Limagnole est éligible.

L'objectif de ce dispositif est d'accompagner les communes exerçant des charges de centralité dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de valorisation et de développement du territoire.

En 2022, la Commune a rédigé une pré-candidature validée par la Région. Suite à cela, avec la participation de la Région Occitanie, du Département de la Lozère, du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère et de la Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac, la Commune a finalisé le Contrat Bourg-Centre 2022-2028.

Ce document organise la mise en œuvre du partenariat entre les différents acteurs et présente le projet de développement et de valorisation de la Commune en cohérence avec les objectifs du Pacte Vert Régional. Ce projet se divise en trois axes :

1. Développer l'attractivité pour de nouvelles populations
2. Développer l'économie et les emplois locaux
3. Lutter contre la vacance du bâti ancien

Le 25 novembre 2024, le Contrat Bourg-Centre finalisé a fait l'objet d'une validation par un Comité de pilotage qui a réuni l'ensemble des signataires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le Contrat Bourg-Centre 2022-2028 tel que présenté.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, à l'unanimité, délibère et décide :**

- d'accepter la proposition de Monsieur le Maire,
- d'approuver le Contrat Bourg-Centre 2022-2028,
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Soulier', is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE SAINT-ALBAN (Lozère)' and a small emblem.

Le Maire,  
Samuel Soulier

**BOURGS-CENTRES OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE**

**Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole**

**Communauté de communes des terres d'Apcher Margeride Aubrac**

**PETR du Pays du Gévaudan-Lozère**

**Contrat Territorial Occitanie Aubrac Olt Causses Gévaudan**

**Contrat 2ème génération**

**2022 / 2028**



**PAYS DU  
GÉVAUDAN  
LOZÈRE**





**Entre,**

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de La Lozère, représenté par Laurent SUAU, son Président,

Le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère, représenté par Jean-Paul POURQUIER, son Président,

La Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac représentée par Christophe GACHE, son Président,

La commune de Saint-Alban-sur-Limagnole représentée par Samuel SOULIER, son Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

**Vu** la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

**Vu** la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

**Vu** la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

**Vu** la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sradet) - Occitanie 2040

**Vu** la délibération n° CP/2023-10/12-09 de la Commission Permanente du 20/10/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie « Aubrac Olt Causses Gévaudan » pour la période 2022-2028

**Vu la délibération de la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole en date du 17 décembre 2024,**

**Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac en date du 16 décembre 2024,**

**Vu la délibération n°23\_021 du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère en date du 21 Juin 2023,**

**Vu les délibérations n° CD\_18\_1030 de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère en date du 30 mars 2018 et n°CD\_22\_1024 en date du 24 octobre 2022 du Conseil Départemental de la Lozère,**

**Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du 13 décembre 2024 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la / les Commune-s de Saint-Alban sur Limagnole.**

Il est convenu ce qui suit :

#### **Préambule :**

#### **Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie**

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

#### **Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale**

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

**C'est ainsi que près de 450 contrats Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :



- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

#### **Article 1 : Objet :**

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de la Lozère, la Communauté de Communes Terres d'Apcher Margeride Aubrac, le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère et , la commune de Saint-Alban-sur-Limagnole, en y associant l'État au titre du dispositif Village d'Avenir et le CAUE de la Lozère

- En organisant :
  - Dans le cas d'une communauté de communes : entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.Sont principalement concernées les communes de : Saint-Chély-d'Apcher et le Malzieu-Ville.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Saint-Alban-sur-Limagnole, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;



Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat. Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie Aubrac Olt Causses Gévaudan, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, tous les contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau contrat) que d'approche programmatique (Programme pluriannuel Du contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

**Article 2 : Contexte et enjeux :**

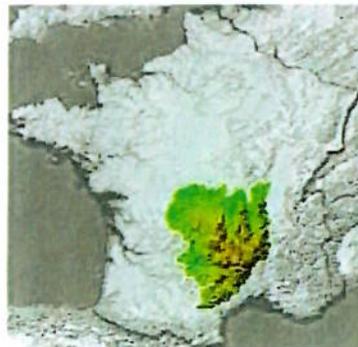
**Présentation de la Commune et de son territoire : Diagnostic et identification des enjeux du territoire :**

La commune de Saint-Alban-sur-Limagnole se situe dans la partie nord du Département de la Lozère (la Margeride) au cœur d'une région naturelle granitique des plus vastes d'Europe.

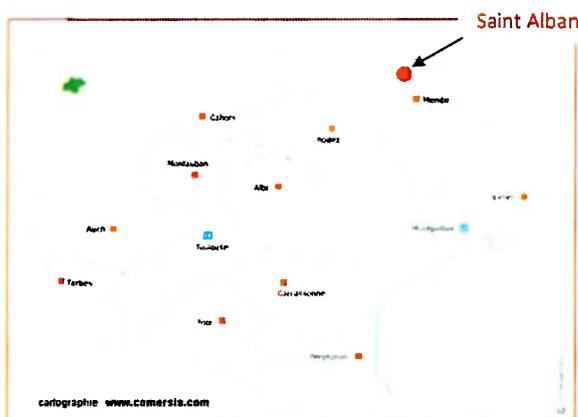
À l'origine, le nom de « Margeride » s'appliquait uniquement à une seigneurie dont le château fut ruiné au XVe siècle et une forêt culminant à 1380 mètres d'altitude. L'endroit est situé près de Védrières-Saint-Loup, sur la route allant de Langeac à Saint-Flour. Une importante propriété de 800 ha abritant une fabrique de verre au XVIIIe siècle reprit ce nom. Celui-ci deviendra peu à peu le nom générique pour l'ensemble des montagnes environnantes. Ce sera l'Office national des forêts qui officialisera le nom au XIXe siècle et l'attribuera à la partie lozérienne du massif. Les géographes étendront le nom à l'ensemble du plateau granitique au XXe siècle.



Localisation de la Margeride dans le massif central



Carte de localisation du massif central



Carte de la région Occitanie

## GEOGRAPHIE

Aux confins de l'Auvergne et du Languedoc la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole était à l'épicentre de l'ancienne province du Gévaudan, espace aujourd'hui appelé « la Margeride ». Elle totalise une superficie de 51,23 km<sup>2</sup> dont 2,36% de zones urbanisées, 45,1% de territoire agricole et 52,5% de forêt et milieux semi naturels.

L'altitude de la Mairie de Saint-Alban-sur-Limagnole est de 980 mètres environ.

- L'altitude minimum et maximum de Saint-Alban-sur-Limagnole sont respectivement de 872 m et 1 305 m.

- La superficie de Saint-Alban-sur-Limagnole est de 51.23 km<sup>2</sup> soit 5 123 hectares.

- La latitude de Saint-Alban-sur-Limagnole est de 44.781 degrés Nord et la longitude de Saint-Alban-sur-Limagnole est de 3.388 degrés Est.

- Les coordonnées géographiques de Saint-Alban-sur-Limagnole en Degré Minute Seconde calculées dans le système géodésique WGS84 sont 44° 46' 51" de latitude Nord et 03° 23' 18" de longitude Est.

- Les coordonnées géographiques de Saint-Alban-sur-Limagnole en Lambert 93 du chef-lieu en hectomètres sont : X = 7 307 hectomètres Y = 64 092 hectomètres

- Les villes et villages proches de Saint-Alban-sur-Limagnole sont : Fontans (48) à 4.81 km de Saint-Alban-sur-Limagnole, Rimeize (48) à 5.38 km de Saint-Alban-sur-Limagnole, Prunières (48) à 6.08 km de Saint-Alban-sur-Limagnole, Sainte-Eulalie (48) à 6.24 km de Saint-Alban-sur-Limagnole, Lajo (48) à 6.85 km de Saint-Alban-sur-Limagnole. Mende, le chef-lieu de la Lozère est à 50 km au sud de Saint-Alban, l'autoroute A75 est à 9 km à l'ouest.



## Découpage administratif



canton n°11 (Saint-Alban-sur-Limagnole) :  
Chastel-Nouvel, Chaulhac, Estables, Fontans,  
Julianges, Lajo, Les Laubies, Le Malzieu-Forain, Le  
Malzieu-Ville, Paulhac-en-Margeride, Rieutort-de-  
Randon, Saint-Alban-sur-Limagnole, Saint-Amans,  
Saint-Denis-en-Margeride, Saint-Gal, Saint-Léger-  
du-Malzieu, Saint-Privat-du-Fau, Sainte-Eulalie,  
Serverette, La Villedieu.  
Le bureau centralisateur de ce canton est celui de  
la commune de Saint-Alban-sur-Limagnole.

## GEOLOGIE

Les montagnes de Margeride font partie d'un massif granitique (laccolite de 3200 km<sup>2</sup>, en fait trois laccolites superposées parmi les plus importants d'Europe en superficie.

La roche prédominante en Margeride est un granite porphyroïde (c'est-à-dire incorporant de grands cristaux de feldspath potassique). Ces cristaux d'orthose systématiquement maclés (macle de Carlsbad) peuvent atteindre 10 cm de long : c'est la raison pour laquelle on parle parfois de granite à « dents de cheval ».

Il existe par ailleurs un deuxième type de granite en Margeride, moins répandu que le précédent, qui est un leuco granite comportant deux micas (biotite et muscovite), constitué de grains fins (faciès aplitique) et riche en tourmaline.

## DEMOGRAPHIE

### EVOLUTION DE LA POPULATION

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	2 309	2 245	2 128	1 928	1 598	1 478	1 344	1 378
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	45,1	43,8	41,5	37,6	31,2	28,9	26,2	26,9

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

Malgré une baisse de la densité de population entre 1968 et 2014, la commune reste à une densité supérieure à la densité moyenne observée sur le département (14,8 hab./m<sup>2</sup> en 2020). Depuis 2014 l'évolution de la population est à nouveau en augmentation avec une croissance de + 34 habitants, soit 0,4 % sur la période.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014	2014 à 2020
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,4	-0,8	-1,2	-2,1	-0,8	-1,9	0,4
des communes de la commune	0,7	-0,2	1,4	1,1	0,7	1,1	2,2
des communes de la commune	-0,8	-0,6	1,1	1,7	1,1	1,2	1,6
Taux de natalité (‰)	13,9	13,1	8,0	7,1	7,9	6,7	7,2
Taux de mortalité (‰)	11,6	11,3	9,5	10,7	12,4	14,2	19,5

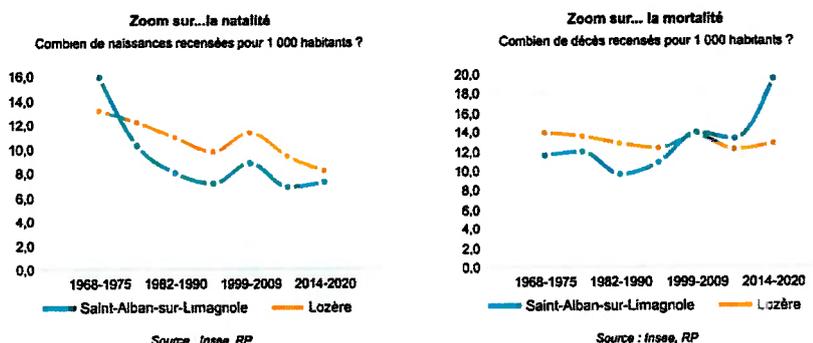


Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales - État civil.

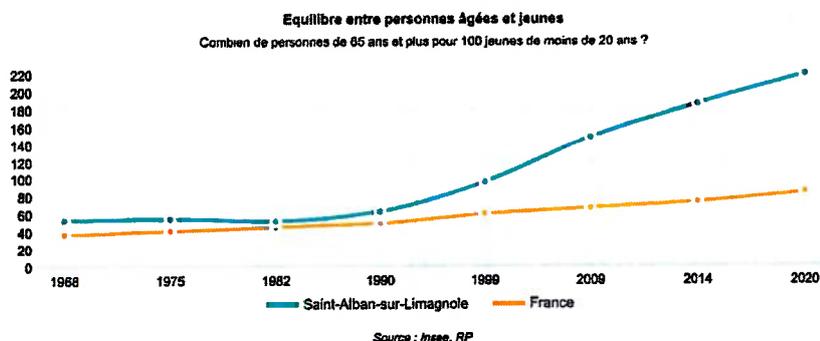
Un solde naturel négatif qui s'accroît d'année en année ce qui traduit une population vieillissante.

Un solde apparent positif qui permet heureusement de compenser un solde naturel déficitaire et permet également l'augmentation de la population sur la période 2014-2020.

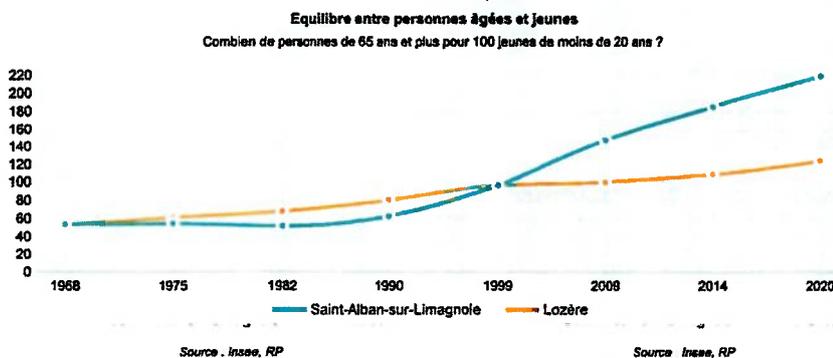
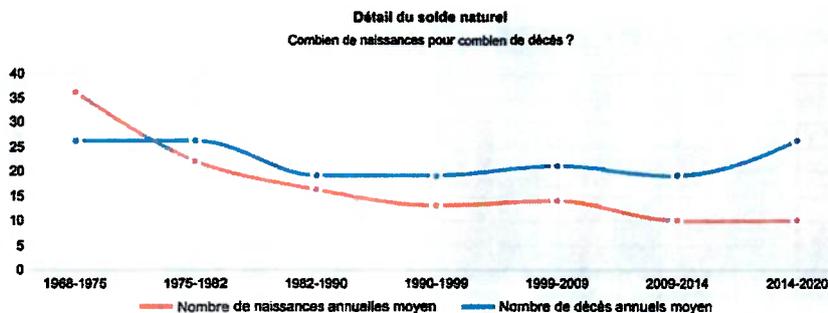


Moins de 8 naissances recensées pour 1 000 habitants sur la période 2014-2020.

20 décès recensés pour 1 000 habitants sur la période 2014-2020, ce qui est supérieur à ce qui est constaté à l'échelle départementale (+7 décès).



L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées



On constate une stabilité du nombre de naissance sur la période 2009-2020 mais une hausse du nombre de décès annuel depuis 2009.

En 2020, il y a 2 fois plus de personnes de plus de 65 ans que de jeunes de moins de 20 ans (ratio de 2,2), alors qu'au niveau départemental, le ratio est de 1,2 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

En 2020, la répartition de la population par tranche d'âge :

	% hommes		% femmes	
	Saint Alban-sur-Limagnole	Lozère	Saint Alban-sur-Limagnole	Lozère
De 0 à 19 ans	17,3	21,8	14,5	19,9
De 20 à 64 ans	50,4	54,7	48,1	52,1
De 65 ans et +	32,3	23,5	37,3	28,0

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Cette répartition confirme une population plus âgée sur le territoire de Saint Alban-sur-Limagnole par rapport à la moyenne départementale.

On note aussi une proportion moins importante qu'à l'échelle départementale des jeunes de moins de 19 ans et une proportion forte de personnes de plus de 65 ans (+10 % environ que sur le département).



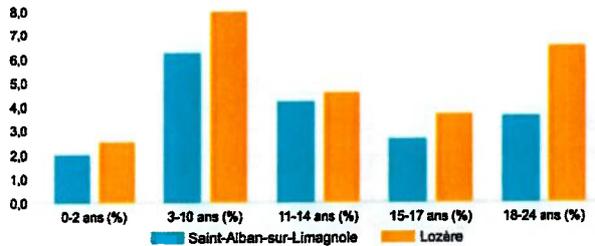
**Population an âge d'être scolarisée**

Combien d'enfants, d'adolescents potentiellement concernés par des besoins de scolarisation ?

Indicateurs	Saint-Alban-sur-Limagnole
0-2 ans (enfants)	28
3-10 ans (enfants)	85
11-14 ans (adolescents)	57
15-17 ans (adolescents)	36
18-24 ans (personnes)	50

Source : Insee, RP - 2020

**Population en âge d'être scolarisée - suite**  
Quelle part dans la population et quelles différences par rapport aux autres territoires ?



Source : Insee, RP - 2020

On constate une proportion des moins de 10 ans (113), supérieure à celle des 11-17 ans (93), ce qui indique une augmentation globale des enfants scolarisés

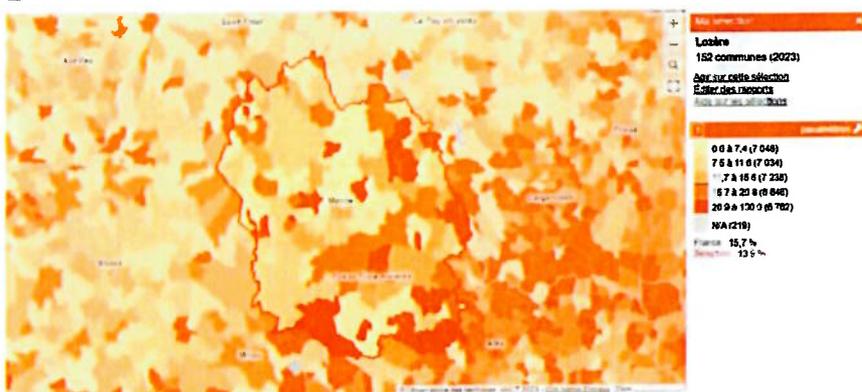
On constate une plus grande difficulté d'insertion des jeunes de 15-24 ans sur Saint Alban qu'à l'échelle départementale et nationale (en taux), soit 14 jeunes, soit 1 % de la population totale. 16,2 % de la population est concernées contre 15,7 % à l'échelle nationale et 13,9 % à l'échelle départementale.

**DIPLOMES :**

Environ 20 % de la population a un diplôme de l'enseignement supérieur (25 % à l'échelle départementale), 15 % un niveau baccalauréat (20 % à l'échelle départementale) et équivalent et 65 % un diplôme type CAP, BEP, ou aucun diplôme.

**EMPLOIS / ACTIVITES ECONOMIQUES :**

Part des jeunes non insérés (ni en emploi, ni scolarisés - NEET) (%) 2020



Source : Insee, RP - 2020

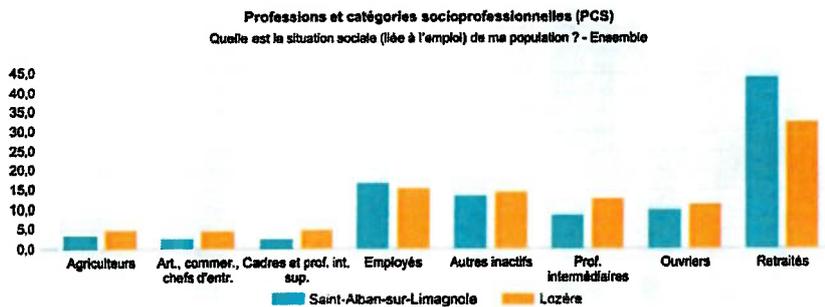
Source : Insee, RP - 2017



	Saint Alban sur Limagnole	Département
<b>Actifs</b>	<b>66,7 %</b>	<b>74,5 %</b>
Dont chômeurs	5,6 %	6,5 %
Progression des actifs sur la période 2014 / 2020	+1,3 %	+1,8 %
<b>Inactifs</b>	<b>33,3 %</b>	<b>25,5 %</b>
Progression des inactifs sur la période 2014 / 2020	-1,3	-1,8 %
Dont élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	6,3 %	9,3 %
Dont retraités ou préretraités	12,7 %	7,5 %
Dont Autres inactifs	14,4 %	8,7 %

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

La commune est moins impactée par le chômage qu'à l'échelle départementale (- 1%) et voit sa population active augmenter sur la période 2009-2020. On constate une faible proportion par rapport à l'échelle départementale des élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés.



Source : Insee, RP - 2020

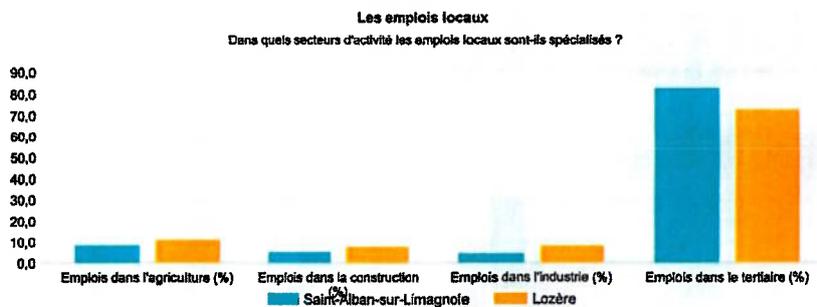
A contrario, les retraités ou préretraités représente une part importante des inactifs : 12,7 % contre 7,5 % à l'échelle départementale. On peut également noter une forte proportion des « Autres inactifs » qui occupent 43 % de la part des inactifs (presque la moitié des inactifs).

La catégorie PCS la plus représentée dans la population est celle des retraités avec + de 40 %. A contrario, les catégories des agriculteurs, de l'artisanat, des cadres ou profession intermédiaire supérieure sont les moins représentées avec moins de 5 %. Les « Employés » sont représentés à plus de 15 %. Les « Inactifs » sont proches des 15 %. Les professions intermédiaires et les ouvriers représentent moins de 10 %.



Source : Insee, Répertoire des Établissements et des Entreprises (REE) - 2021

En 2021, 6 entreprises ont vu le jour sur Saint Alban, ce qui montre un certain dynamisme sur la commune. 717 entreprises ont été créées au niveau départemental, soit une moyenne de 4,7 entreprises par commune.



Source : Insee, RP - 2020

La plus forte proportion des emplois locaux se trouvent dans le secteur tertiaire, avec plus de 80 %, liée notamment à la présence de l'hôpital François Tosquelles. L'agriculture, la construction et l'industrie représente moins de 10 % des emplois.

**Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi**  
 Comment se traduisent les dynamiques économiques en termes d'évolution du nombre d'emplois

Indicateurs	Saint-Alban-sur-Limagnole	Lozère
Taux d'évolution annuel de l'emploi (%)	-2,93 ▼	0,12

Source : Insee, RP - 2014-2020

Sur la période 2014-2020, on note une baisse du nombre d'emplois sur le territoire.



## EMP T5 - Emploi et activité

	2009	2014	2020
Nombre d'emplois dans la zone	679	680	569
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	515	491	456
Indicateur de concentration d'emploi	131,8	138,5	124,8
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	45,3	44,4	41,2



L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2023.

On note cependant une diminution du nombre d'emplois dans la zone (-110 emplois sur la période 2009-2020) qui s'explique principalement par la baisse d'activité de l'hôpital François Tosquelles.

La commune propose plus d'emplois qu'elle a d'actifs ayant un emploi (+113). Saint Alban-sur-Limagnole a la particularité d'être un **pôle d'emplois** alors que de nombreuses communes lozériennes ont plutôt des fonctions résidentielles. Parmi la population des 15 ans ou plus, seulement 4 personnes sur 10 sont en activité et on constate une tendance à la baisse (-3,2 % entre 2014 et 2020).

## ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2009	%	2014	%	2020	%
<b>Ensemble</b>	515	100	491	100	456	100
Travaillent						
dans la commune de résidence	331	64,3	320	65,2	247	54,1
dans une commune autre que la commune de résidence	184	35,7	171	34,8	209	45,9

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Sur 100 personnes travaillant, 54 travaillent sur la commune et 46 travaillent à l'extérieur, ce qui confirme que la commune est un pôle d'emploi, en lien notamment avec l'activité à l'hôpital, malgré la baisse d'activité du site.



## DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2020

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>93</b>	<b>100,0</b>
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	11	11,6
Construction	9	9,5
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	29	30,5
Information et communication	1	1,1
Activités financières et d'assurance	1	1,1
Activités immobilières	5	5,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	3	3,5
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	19	20,0
Autres activités de services	9	9,5

**Champ : activités marchandes hors agriculture.**

**Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2022.**

30 % des activités marchandes sont dans des activités de commerces, transport, hébergement et restauration, ce qui représente le secteur d'activité le plus représenté sur Saint Alban. Cette activité importante est en partie liée à la présence du chemin de Saint-Jacques de Compostelle qui draine nombreux touristes.

Le second secteur d'activité est l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et action sociale avec 20 %. En effet, Saint Alban bénéficie de nombreux services publics, d'un hôpital, de centres médico-sociaux...

On peut également noter que *toutes les activités marchandes sont représentées* ce qui est un point fort du territoire.

### ETABLISSEMENTS ACTIFS PAR SECTEUR

	Total	%
<b>Ensemble</b>	<b>143</b>	<b>100</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	18	12,6
Industrie	11	7,7
Construction	12	8,4
Commerce, transports, services divers	73	51
dont commerce et réparation automobile	21	14,7
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	29	20,3

Il existe à Saint Alban 143 établissements actifs qui offrent 490 postes de salariés, en revanche, le nombre d'actifs ayant un emploi est seulement de 480 dont 30 % travaillent dans d'autres communes (Mende Marvejols et St-Flour...), cet excédent conforte l'idée de positionnement de la commune de Saint-Alban et sa fonction de centralité dans le canton.

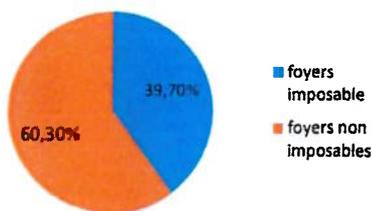


### POSTES SALARIES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

	Total	%
<b>Ensemble</b>	<b>490</b>	<b>100</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	1	0.2
Industrie	19	3.9
Construction	23	4.7
Commerce, transports, services divers	30	6.1
dont commerce et réparation automobile	9	1.8
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	417	85.1

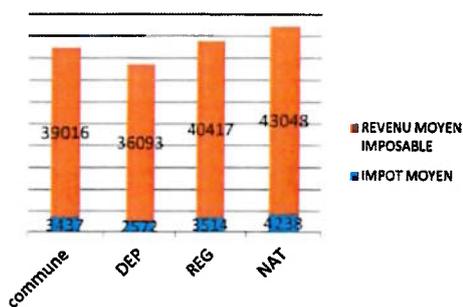
### REVENU

Part des foyers fiscaux imposables  
source: strate démographique 700-2000h, caisse d'épargne 2015



En 2016 la commune de Saint-Alban compte 887 foyers fiscaux, 39,7% sont des foyers fiscaux imposables contre une moyenne départementale de 36% et une moyenne régionale de 39%.

Le revenu moyen par foyer fiscal est de 22 951€ dont 52,5% retraites et pensions (Source : DGI 2017)

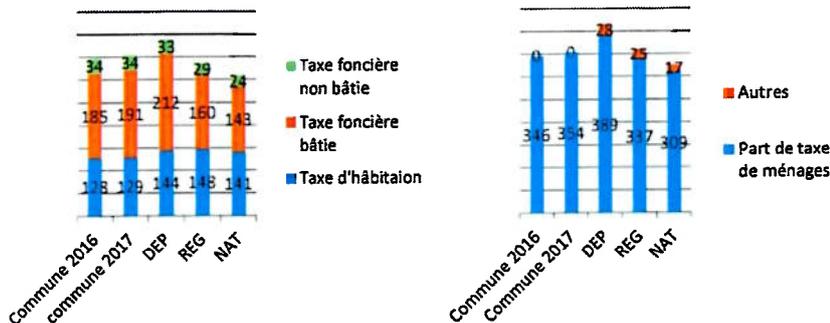


Le revenu moyen par foyer fiscale imposable est de 39 016€, l'impôt moyen payé par foyer fiscale imposable est de 3 437€ contre 2572€ de moyenne départementale. (Source : DGI 2017)

## FISCALITE

Taxes ménages et niveau du Produit fiscal (en € / Habitant)

Source : *Strate Démographique 700 – 2000 H, Caisse d'Epargne 2015*

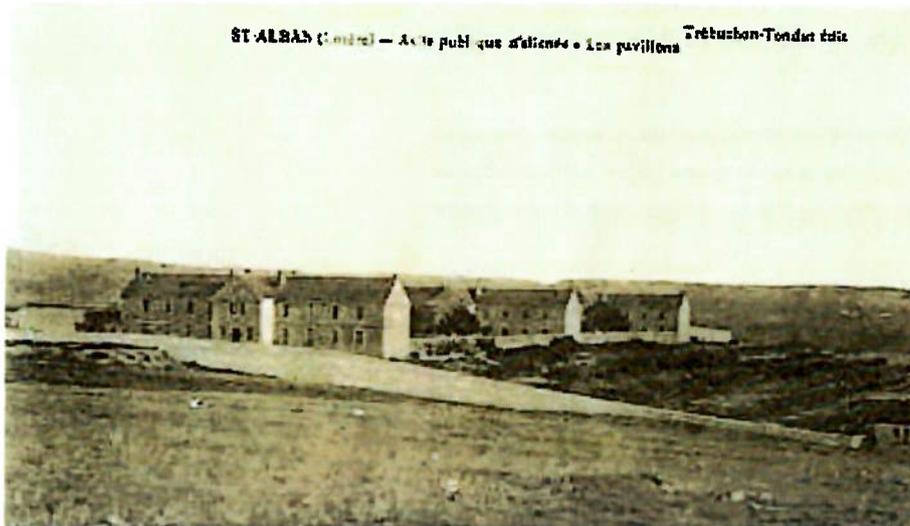


Avec 39.7% des foyers fiscaux imposables, la commune se situe en dessus de la moyenne départementale et la moyenne régionale ; le revenu moyen imposable ainsi que l'impôt moyen se situent largement au dessus des moyennes départementales ; en revanche, au niveau des taxes des ménages la commune se situe en dessous de la moyenne départementale.

## PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU BOURG-CENTRE

### Rappel historique : place de la psychiatrie dans l'économie St-Albanaise

Saint-Alban fut d'abord une forteresse féodale, construite en 1245 et que les Anglais occupèrent en 1364. Au Moyen Âge, c'était une des douze seigneuries du Gévaudan. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les Calvissons construisirent près de la forteresse un vaste château en quadrilatère irrégulier, flanqué aux quatre angles de tours massives et inégales. Il fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques depuis le 11 juillet 1942. Le Comte de Morangiès fut le dernier seigneur occupant le château jusqu'en 1821, ruiné il le vendit à un religieux du nom d'Hilarion Tissot qui en fit un lieu d'accueil pour les femmes folles puis un peu plus tard pour les hommes.



### La reconversion du château en hôpital

En 1824, le préfet de la Lozère décide l'acquisition par le département de l'asile de Saint-Alban, et devient un centre psychiatrique. Ce n'est qu'en 1838 qu'une loi oblige chaque département à avoir son asile pour recevoir les aliénés. Le château étant devenu rapidement trop petit, des bâtiments sont construits autour au XIXe siècle.

En 1888, le philanthrope Théophile Roussel propose d'acquérir la ferme du Villaret pour en faire une colonie agricole recevant des malades (300 en 1874; 600 en 1900, venant de toute la France).

En 1941, le psychiatre catalan François Tosquelles arrive à Saint-Alban. Il marquera profondément la vie de l'hôpital qui prendra d'ailleurs son nom plus tard. Durant la Seconde Guerre mondiale, outre Tosquelles, plusieurs personnalités seront cachées parmi les malades au château. En effet, l'hôpital est alors utilisé pour accueillir les résistants et les clandestins fuyant le régime nazi. Parmi ces personnalités on retrouve le philosophe Georges Canguilhem, le poète Paul Éluard, Tristan Tzara, Gaston Baissette...

Après la guerre, le château continue son développement de centre psychiatrique sous l'impulsion de Tosquelles, devenu médecin directeur en 1952 ; l'hôpital devient le berceau de la psychiatrie moderne, donnant naissance à la psychothérapie institutionnelle, nouvelle approche révolutionnaire du soin apporté aux malades, ce qui a valu à L'hôpital de Saint-Alban



une renommée internationale pour son approche innovante de la psychiatrie, les patients étant considérés comme des individus à part entière. Ils disposent de davantage de liberté et entreprennent des activités artistiques.

A son apogée (dans les années 70) l'hôpital de saint Alban comptait 600 patients, et près de 400 employés tous corps confondus ; il a participé ainsi et d'une façon considérable au dynamisme de l'économie locale. La psychiatrie rythmait la vie économique dans le bassin saint-albanais.

Aujourd'hui, l'hôpital ne compte plus que 87 patients et 180 employés, cette baisse des effectifs a eu des conséquences lourdes sur l'économie saint-albanaise, et malgré les actions et les projets menés par les responsables locaux successifs, l'économie saint-albanaise peine à retrouver son dynamisme passé.

## CADRE DE VIE

Le canton de Saint-Alban-sur-Limagnole est situé tout au nord de la Lozère, aux frontières de la Haute Loire et du Cantal, en plein cœur du Massif de la Margeride. Identifié comme l'un des plus grands massifs granitiques d'Europe, le paysage de la Margeride est jonché çà et là de chaos rocheux, petits amas pittoresques à l'équilibre parfois précaire, formés par l'infiltration de l'eau dans la roche.

Dans ses formes plus douces, la Margeride se compose d'immenses pâturages, de forêts, de landes à genêts et de zones humides dans cet écrin granitique. Les reliefs, la pierre en font un havre de paix silencieux, idéal pour venir se ressourcer.

Les nombreux chemins de randonnée qui traversent le territoire offrent un challenge de taille aux randonneurs autant que les sentiers ombragés en bordure de forêt et le long des ruisseaux sont une invitation à flâner ou à se promener en famille. Etape incontournable pour les pèlerins en marche vers Compostelle, elle est la porte d'entrée en Lozère de la Via Pondiensis (voie du Puy en Velay.)

Les nombreux cours d'eau qui serpentent à travers le territoire de la Margeride en font un véritable paradis pour les pêcheurs.

Terre de légende, elle fut aussi théâtre des méfaits de la Bête du Gévaudan qui endeuilla par ses attaques le pays entre 1764 et 1767, et dont le mystère n'a à ce jour pas été éclairci...

Entre abrupt et douceur, gage d'une nature préservée et de patrimoine d'une grande richesse, le territoire de Saint-Alban, au cœur de la Margeride, est l'endroit idéal pour un séjour en famille ou entre amis.

## L'ACTIVITE ECONOMIQUE

L'activité économique de la commune comporte 3 axes majeurs :

### Une dominance sanitaire et médico-sociale :

L'Hôpital psychiatrique départemental réputé pour être le berceau de « La Psychothérapie Institutionnelle ». Sa capacité actuelle d'une centaine de patients autorise une prise en charge empreinte de valeurs humanistes avec une importante activité socio-thérapeutique. (À noter qu'avant les nouvelles directives de l'ARS, l'hôpital de saint Alban comptait 600 patients, en conséquence le pourcentage de la population active travaillant à l'hôpital est passé de 50% à 20%). Le foyer de vie pour handicapés vieillissants compte 52 résidents, avec un projet d'extension de 10 places en cours de finalisation.

La Résidence Services pour personnes âgées désireuses de trouver solution aux problèmes de la solitude et de l'isolement propose 21 appartements auxquels s'adjoignent 6 maisonnettes assurant plusieurs prestations facultatives (repas, lingerie...) pour une retraite sans soucis. La Maison de retraite (Établissement pour personnes âgées dépendantes) de 30 places assure les soins médicalisés pour les aînés ayant perdu leur autonomie.

**Avec ses 4 établissements, le secteur sanitaire et médico-social est le plus gros employeur du bassin Saint-Albanais, il emploie près de 70% de la population active**

L'artisanat prend aussi une place importante dans la vie économique. Sur la commune, de nombreuses entreprises artisanales sont implantées :

- deux entreprises de maçonnerie dont une avec un effectif de 20 salariés ;
- un charpentier couvreur a pris place aussi dans la ZA avec un effectif de 5 salariés ;
- une entreprise de plomberie sanitaire chauffage a acheté le local communal (anciennement le relais 48) pour installer son activité et en plus des 3 salariés, sont formés également de nombreux apprentis ;
- dernièrement un garagiste s'est installé dans la ZA et comporte 3 actifs ;

- dans la ZA nous comptons également un réparateur motoculture / motocycle, un animateur, le personnel de l'unité technique départementale et les ateliers des services techniques de la Commune ainsi que la déchetterie.

Une soixantaine de personnes anime et travaille dans cette zone d'activité. La Commune et la Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac souhaitent d'ailleurs étendre cette zone en proposant des ateliers pour l'artisanat à la place de l'ancien bâtiment "Someto".

#### **Le tourisme « Nature et Sports Nature » :**

Les nombreux visiteurs et vacanciers qui viennent en Margeride y trouvent calme, sécurité, salubrité du climat et totale liberté pour des activités pleine nature.

#### **Le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle (GR65)**

Partant du Puy en Velay, il traverse la commune de Saint Alban : pèlerins ou simples marcheurs affluent dès le mois de mars jusqu'au mois de novembre, générant une importante animation et une activité d'hébergement en conséquence (gîtes d'étapes, chambres d'hôtes, hôtels...). En 1987 les chemins de Compostelle ont été désignés premier <<Itinéraire Culturel Européen>>. Chaque année ce sont près de 25000 pèlerins qui font étape à Saint-Alban.

#### **Le Parc des bisons**

Est un parc animalier situé à Sainte-Eulalie-en-Margeride en Lozère. Il a été créé en complément du plan de sauvetage des bisons d'Europe mené en Pologne (forêt de Białowieża) depuis les années 1920. La visite de la réserve est ouverte au public. Les bisons sont en semi-liberté. Les visites se font en calèche tractée par des chevaux ou en traîneau à neige suivant la saison. La réserve enregistre chaque année près de 30 000 visiteurs.

#### **Le Scénovision La Margeride à la folie**

Créé en 2014 à l'initiative du maire de la commune Monsieur Bonhomme, le scénovision propose un spectacle interactif et ludique de 45 minutes « La Margeride à la folie », au cours desquelles, Auguste, le facteur du village vous entraînera à la découverte de Saint-Alban et de la Margeride.

Un spectacle saisissant et une expérience immersive originale qui vous livrera l'histoire du village et du territoire et vous fera découvrir tout ce qui en constitue sa richesse et en fait un site unique.



**Offre d'hébergement : avec un Hôtel, un Relais Château, un Camping, et plusieurs gîtes, Saint-Alban possède une capacité d'accueil de 250 lits.**

### **Une Agriculture dans un environnement protégé :**

Tradition : Au XVI<sup>e</sup> siècle on adopta en Margeride un système agro-pastoral assez comparable à celui utilisé en Planèze. Il reposait sur l'utilisation de vastes terrains de parcours pour le bétail en association avec la culture de céréales (seigle) autour du village. L'élevage ovin avait une grande importance car il assurait la fertilisation des terres. Les moutons étaient confiés à un berger commun qui reconduisait le troupeau tous les soirs au village.

Ce système agro-pastoral nécessitait une organisation de type communautaire et n'assurait que de faibles revenus aux habitants, il ne permettait pas l'accumulation de richesses. Les écarts de revenus entre familles étaient relativement faibles, les plus pauvres arrivaient à subsister.

L'agriculture en Margeride c'est prioritairement l'élevage bovin dans un contexte sans produits phytosanitaires. La production essentiellement assurée par la « race Aubrac » fournit une viande de qualité reconnue.

**Saint Alban compte 18 exploitations agricoles, dont une seule exploitation classée dans la catégorie de 1 à 9 salariés, les autres étant exploitées en famille.**

### **Artisanat et commerce**

Saint-Alban-sur-Limagnole compte 34 entreprises de commerces et services (source : INSEE 01/01/2017), ces entreprises se répartissent comme suit :

- 7 commerces, dont 4 commerces alimentaires ;
- 1 service public (la Poste) ;
- 26 entreprises de services aux particuliers dont :
  - 8 entreprises dans le bâtiment (3 maçons, 1 couvreur, 1 plombier, 1 électricien, 1 peintre, et 1 menuisier),
  - 9 entreprises dans les services divers (Administrations, ADMR, Présence Rurale, Veolia,... etc.)

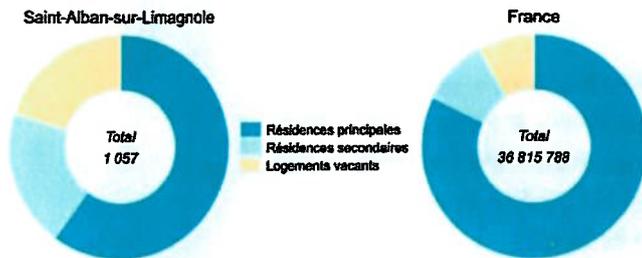
**Avec l'administration publique, l'enseignement et le secteur sanitaire et médico-social, le domaine des services est le premier employeur à Saint Alban, il emploie 417 personnes, soit 85% de la population active.**



## L'HABITAT

### Le parc de logements

Quelle proportion des logements est occupée tout au long de l'année ? Quelle part n'est utilisée que ponctuellement (résidences secondaires) ? Quelle part est inoccupée (vacance) ?



Source : Insee, RP - 2020

### Evolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
<b>Ensemble</b>	<b>644</b>	<b>715</b>	<b>789</b>	<b>832</b>	<b>893</b>	<b>999</b>	<b>1 022</b>	<b>1 056</b>
Résidences principales	518	571	597	615	619	636	597	634
Résidences secondaires et logements occasionnels	32	23	106	138	168	167	162	210
Logements vacants	94	12*	86	79	106	196	263	213

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

### LOG T2 - Catégories et types de logements

	2009	%	2014	%	2020	%
<b>Ensemble</b>	<b>999</b>	<b>100,0</b>	<b>1 022</b>	<b>100,0</b>	<b>1 056</b>	<b>100,0</b>
Résidences principales	636	63,7	597	58,4	634	60,0
Résidences secondaires et logements occasionnels	167	16,7	162	15,9	210	19,9
Logements vacants	196	19,6	263	25,7	213	20,1
<i>Maisons</i>	342	34,3	371	35,2	385	36,5
<i>Appartements</i>	143	14,3	148	14,5	170	16,1

Sources :

Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023



La commune compte 1056 logements en 2020 pour 1378 habitants.

La part des résidences principales est plus élevée qu'à l'échelle départementale (+2,3%), ce qui est un indicateur favorable de l'attractivité de la commune. Cette part est également en légère hausse depuis 2014 (+1,6%), ce qui confirme l'attractivité du territoire.

Quant à la part des résidences secondaires, elle est en hausse avec +4%. Sa part est néanmoins moins importante qu'à l'échelle départementale (19,9% contre 32,1%). Cet indicateur pourrait indiquer une augmentation de l'attractivité touristique du territoire de la Margeride.

Par ailleurs, on constate une forte proportion de logements vacants (20,1% contre 10,2% à l'échelle départementale), bien que depuis 2014, une baisse de la vacance est également observée, (-5,6%).

### LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2020

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
<b>Ensemble</b>	<b>634</b>	<b>100,0</b>	<b>1 248</b>	<b>4,5</b>	<b>2,3</b>
Depuis moins de 2 ans	55	10,3	131	3,8	1,9
De 2 à 4 ans	94	14,9	181	3,5	1,8
De 5 à 9 ans	79	12,5	190	4,1	1,7
10 ans ou plus	305	52,3	747	4,9	2,6

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

+ de 60% des ménages occupent leur résidence principale depuis + de 10 ans. 10% des ménages ont emménagé depuis moins de 2 ans. Ces indicateurs traduisent l'attractivité du territoire.

### LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2009		2014		2020		Evolution moyenne d'emménagement en années
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
<b>Ensemble</b>	<b>636</b>	<b>100,0</b>	<b>597</b>	<b>100,0</b>	<b>634</b>	<b>100,0</b>	<b>21,8</b>
Propriétaire	446	70,1	411	68,8	464	73,2	-2,1
Locataire	190	29,9	186	31,2	170	26,8	3,2
Logé gratuitement	0	0,0	0	0,0	0	0,0	-2,1

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Parmi les résidences principales, 73 % sont des propriétaires occupants contre 23,6 % de locataires.

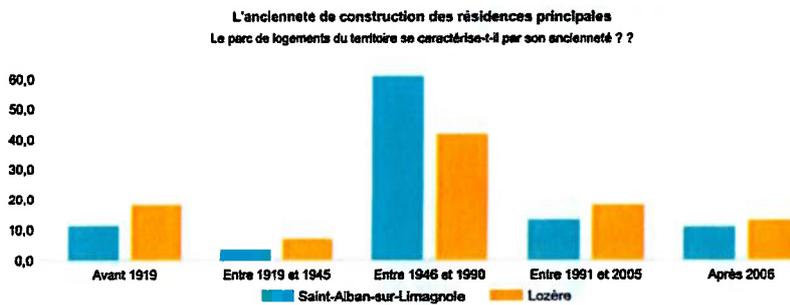
Entre 2020 et 2014, on constate une baisse de l'occupation par des propriétaires occupants (- 4 logements, soit 3,9%) et une hausse des résidences en location (36 logements soit +4%), dont une partie concerne des logements sociaux (+ 9 logements entre 2014 et 2020).

**Vivre seul à son domicile**  
Quelle part des 75 ans et plus vit seule chez elle ? - Ensemble

Indicateurs	Saint-Alban-sur-Limagnole	Lozère
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules (personnes)	96	3 313
Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%)	51,6 ▲	43,7

Source : Insee, RP - 2020

On peut constater que plus d'une personne sur deux de plus de 75 ans vit seule.



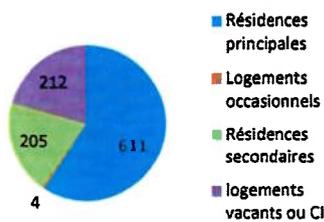
Source : Insee, RP 2014-2020 - 2020

Le parc de logements date principalement des années 1946-1990 (60%).

10 % des constructions datent d'après 2006, ce qui reste en dessous de la moyenne départementale.

## PARTICULIERS

Répartition des logements selon leurs catégories  
source: enquête de recensement Fév. 2019



La commune de Saint-Alban compte 1032 logements, 60% de ces logements sont des maisons individuelles isolées, le reste, soit 30% étant des appartements et des maisons jumelées.

## COMMUNAUTÉS

SOURCE : ENQUETE DE RECENSEMENT FEV. 2019

Communautés	
Nombre	4
Nombre de personnes recensées	122
Logements dans l'enceinte des communautés	
Nombre de résidences principales	10
Nombre de personnes recensées	14

En collaboration avec la SOLIHA, la commune de Saint Alban a mis en place une OPAH, désormais portée par la Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac.

Également la société HLM est présente sur le territoire et œuvre en étroite collaboration avec la commune ; cette dernière envisage de conforter et développer l'accueil social pour personne âgées par différentes installations :

- logements sociaux : en application de la loi SRU la commune dispose d'un certain nombre de logements pouvant accueillir 6 personnes, la commune souhaite doubler cette capacité d'ici 2022.

- La Résidence services : maison d'accueil rural pour personnes âgées : elle possède 22 logements de type appartement et représente un cadre idéal et parfaitement adapté à l'accueil des personnes âgées indépendantes.

- 5 logements autonomes en collaboration avec l'organisme POLYGONE.

## OFFRE DE SERVICES A LA POPULATION

La commune de Saint-Alban-sur-Limagnole compte 1377 habitants en 2021 (source : INSEE) et son attractivité rayonne sur plus de 2500 habitants.

La commune de Saint-Alban est un territoire qui compte de nombreux atouts pour des personnes qui souhaiteraient s'y installer de façon durable :

Hors la vie professionnelle, les activités sportives et loisirs sont favorisées au sein d'une nature authentique et par la richesse des équipements communaux :

Football, Judo, Tennis, Handball, Gymnastique, Pétanque, Pêche, Chasse...

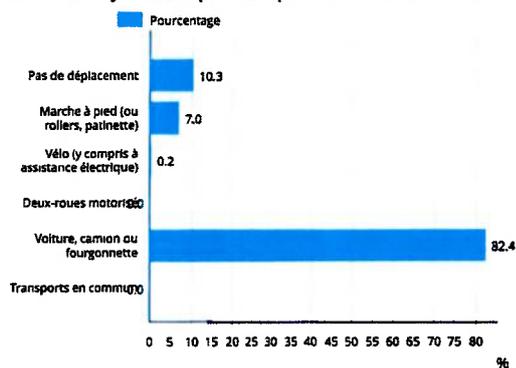
Le bourg compte également deux écoles (une publique et une privée). On trouve également une micro-crèche ainsi que plusieurs assistantes maternelles agréées pour la garde des tous petits. Une aire de jeux entièrement neuve est également à disposition, ainsi qu'une piste de pumptrack, un parcours fitness, un city-stade et un trampoline géant.

Une résidence d'entreprises a été créée afin de favoriser l'installation de nouveaux entrepreneurs.

Enfin, le bourg dispose de tous les services utiles pour une installation sereine : médecin, dentistes, infirmières, kinésithérapeutes (regroupés à la maison de santé), commerces, poste, banque, transport scolaire.

## LA MOBILITE

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2020



% Champ : actifs de 15 ans ou plus

ayant un emploi. Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.



L'autoroute A 75 est à 9 km à l'ouest de Saint-Alban. La commune est traversée par 4 routes départementales et plusieurs routes communales qui relient tous les villages du canton. La commune est ainsi bien desservie par les grands axes. L'illustration graphique ci-dessus indique clairement la prépondérance de la voiture individuelle dans l'offre de mobilité locale : 82% des foyers à Saint Alban possèdent au moins une voiture, dont 70% disposent de 2 voitures ou plus.

80% des ménages utilisent leurs voitures pour se rendre au travail. La voiture reste un élément essentiel pour le déplacement de la population. La commune de Saint-Alban bénéficie de nombreux chemins piétonniers permettant de se déplacer dans le village à pied, toutefois la topographie particulière de la commune rend difficile le déplacement piéton de certaines populations en raison des nombreux escaliers à franchir.

Ainsi le PLU a révélé des problèmes d'accès aux différents commerces et services dans le bourg centre, surtout pour les personnes à mobilité réduite. On note également l'absence des pistes cyclables sur la commune.

#### LES ACTIVITES CULTURELLES ET DE LOISIRS

Grâce à la forte implication et au dynamisme des citoyens, les activités culturelles et de loisirs à Saint-Alban sont très riches et variées, 45 associations qui opèrent dans différents domaines (Culture, Economie et développement local, Education et formation, Environnement et patrimoine, Loisirs et vie sociale, Santé et action sociale, Sport (foot, tennis, judo, handball, dance...).

Les principaux rendez-vous :

- Fête du Printemps (mai)
- Rencontres de Saint-Alban « Actualité de la psychothérapie institutionnelle » (juin)
- Exposition vernissage au château (mai-octobre)
- Exposition Photos au château (juillet)
- Foire D'Antan (août)
- Pèlerinage Saint-Roch (3<sup>ème</sup> Dim août)
- Rand albanaise (sept)

- Ouverture des Scènes Croisées de Lozère (septembre)

Et tout le long de la période estivale : spectacles, théâtre et musique au château, dans la cour du Scénovision ou dans le bourg.

### LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Dans sa politique de transition écologique et énergétique la commune de Saint-Alban s'est dotée d'une chaufferie à granulés (un investissement d'une valeur de 850 000 €),

La chaufferie a permis à la ville de construire un réseau de chaleur à bois qui alimente plusieurs structures telles que la mairie, l'église, la maison de santé, le collège, l'école de musique, la salle des fêtes, le foyer de vie Saint Nicolas, le gymnase municipal, la caserne des pompiers, la Résidence Service et l'EHPAD.

Dans ses futurs aménagements, la collectivité a le souhait de raccorder l'espace centre kiné, le foyer rural de l'école Saint-Régis et éventuellement le bâtiment Saint Joseph avec les appartements de la ferme Vincens.

Dans l'idéal du projet de réfection de la Grand Rue, il serait souhaitable de raccorder les établissements publics tel que les services et commerces.

La commune s'est également engagée dans la démarche « Villes et Villages Fleuris » dont la transition énergétique et écologique est un élément important de la grille d'évaluation. Cette démarche a pour but d'améliorer l'embellissement par le fleurissement des espaces publics du bourg. Dans ce même esprit un jardin a été mis à disposition du centre hospitalier François Tosquelles pour réaliser un projet culture et santé autour d'un jardin partagé par tous : habitants, patients, résidents, soignants...

La caserne de Gendarmerie et ses 7 logements, ainsi que l'école publique sont deux bâtiments où l'énergie fossile gaz et fioul vont être remplacés par une chaufferie biomasse granulés bois individuelle. L'école devrait être équipée prochainement de panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation collective. Un projet de chaufferie bois pour la zone sportive de la Baisse est aussi dans les ambitions.



Atouts :	Faiblesses :
<p>Des emplois locaux grâce à l'Hôpital Tosquelles</p> <p>Commerces de proximité : installations récentes de boulangers et bouchers</p> <p>Des services nombreux : micro-crèche, écoles, projet Maison France Services, équipements sportifs, pumptrack</p> <p>La présence du Chemin de Saint-Jacques-Compostelle</p> <p>Des sites touristiques proches : réserve des Bisons d'Europe, Château de Saint-Alban, Tour d'Apcher</p> <p>Hébergements touristiques en développement</p> <p>Un cadre de vie préservée</p> <p>Le développement des activités de pleine nature</p> <p>Un secteur associatif dynamique (45 associations)</p> <p>Projet de jardin partagé, serre de plants avec les habitants</p> <p>Des activités culturelles : Scénovision, proximité du ciné-théâtre, partenariats avec les Scènes Croisées de la Lozère</p> <p>Maison de Santé et centre kiné, service transport ambulance</p> <p>Une résidence d'entreprises</p> <p>Des locaux vacants qui pourraient bénéficier d'opérations de requalification</p> <p>Projet de labellisation Village Fleuri</p>	<p>Une situation démographique fragile</p> <p>Une population vieillissante qui affecte l'économie locale (30% de la population est retraitée)</p> <p>La forte dépendance des emplois au secteur médico-social, plutôt en déclin</p> <p>Des commerces vieillissants et peu adaptés (accessibilité)</p> <p>Peu d'offre de services pour les familles (absence d'ALSH et de médiathèque, celle-ci étant toutefois en projet avec le Département de la Lozère)</p> <p>Pas de locaux pour accueillir de nouvelles activités</p> <p>Un habitat ancien et énergivore et de nombreux logements vacants (20%)</p> <p>Une topographie escarpée difficile pour les personnes âgées en à mobilité réduite</p> <p>Une tendance à l'étalement urbain pour les nouvelles constructions</p> <p>Une offre de mobilité inexistante</p> <p>Des tronçons du GR65 parfois dangereuses pour les piétons</p> <p>La Margeride, une destination touristique encore peu connue</p>

Opportunités :	Menaces :
<p>L'attractivité nouvelle de la Margeride et ses espaces préservés</p> <p>Développement d'activités touristiques et agri-touristiques favorisant la diversification des emplois</p> <p>Des collectifs d'habitants apportant des idées nouvelles pour entreprendre ou vivre ensemble</p> <p>La requalification des locaux vacants du Centre Hospitalier Tosquelles</p> <p>Réflexion sur la création d'un ALSH sur la commune</p> <p>Le déploiement de nouveaux services à la population : maison associative, Maison France Services, espace de coworking, médiathèque</p> <p>Des projets de résidences d'entreprises</p> <p>Une capacité d'hébergements de groupes</p> <p>Réflexions sur les mobilités douces et pistes cyclables</p>	<p>Viellissement de la population</p> <p>Difficulté à maintenir les emplois du Centre Tosquelles</p> <p>Une dégradation du centre ancien</p> <p>Dégradation des logements vacants</p> <p>Péri-urbanisation de la commune en direction de Saint-Chély ou du Malzieu-Ville</p> <p>Disparition de certains commerces faute d'aménagements possibles</p> <p>Sentiment d'enclavement pour les personnes n'ayant pas de véhicule</p>



## LES PRINCIPAUX ENJEUX ET PRIORITES :

La commune de Saint-Alban-sur-Limagnole est aujourd'hui confrontée à 5 grands enjeux :

- Améliorer son attractivité pour de nouveaux habitants, en particulier les familles
- Enrayer le déclin économique par la diversification des activités et emplois
- Améliorer l'offre de services à la population
- Améliorer les mobilités
- Préserver la biodiversité et les aménités paysagères
- 

### Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :

Consciente des enjeux pour l'avenir de la commune de Saint-Alban-sur-Limagnole, les élus souhaitent mobiliser les possibilités offertes au travers du dispositif Bourgs-Centres Occitanie pour élaborer une vision stratégique sur la période 2022-2028 et définir un plan d'actions cohérent :

#### **1- Développer l'attractivité pour de nouvelles populations**

Afin d'apporter des solutions à cette problématique, il serait pertinent de :

- ✓ Améliorer le cadre de vie
- ✓ Renforcer l'offre de services à la population et les mobilités
- ✓ Favoriser la préservation des ressources naturelles et paysagères

#### **2- Développer l'économie et les emplois locaux**

Afin d'apporter des solutions à cette problématique, il serait pertinent de :

- ✓ Diversifier l'offre d'activités
- ✓ Développer l'offre touristique
- ✓ Améliorer l'offre d'immobilier d'entreprises et de locaux commerciaux

#### **3- Lutter contre la vacance du bâti ancien :**

Afin d'apporter des solutions à cette problématique, il serait pertinent de :

- ✓ Améliorer le parc de logements
- ✓ Favoriser la requalification de bâtis vacants
- ✓ Valoriser le patrimoine

Aussi la commune souhaite développer son action autour de 3 axes stratégiques :

#### **1- Développer l'attractivité pour de nouvelles populations**

#### **2- Développer l'économie et les emplois locaux**

#### **3- Lutter contre la vacance du bâti ancien**



#### **Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre**

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2024-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2024-2026 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie Aubrac Olt Causses Gévaudan, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

#### **Article 5 : les partenaires**

##### **Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement**

###### **- de la Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac**

Le projet de développement du territoire communautaire s'articule autour d'un objectif majeur commun à celui de la commune de Saint-Alban-sur-Limagnole : maintenir et accueillir de nouvelles populations dans le cadre de ses compétences, à savoir : la dynamique économique et l'attractivité (zones d'activités, immobilier d'entreprises,...), le cadre de vie (équipements culturels, sportifs, sociaux et médicaux définis d'intérêt communautaire, l'habitat, les services aux usagers), le développement touristique (mise en valeur du patrimoine bâti et naturel...) et la transition écologique (ENR, gestion de la ressource en eau, action en faveur de la préservation des milieux).

Relèveraient ainsi de la Communauté de communes les projets relatifs à :

- la poursuite de l'OPAH,
- le développement de nouveaux services à la population,
- la gestion de nouveaux équipements définis d'intérêt communautaire,
- les actions de développement économique avec notamment l'aménagement de zones d'activités et la constitution de réserves foncières.

###### **- Du PETR du Pays du Gévaudan Lozère**

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Gévaudan-Lozère rassemble les Communautés de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac, des Hautes Terres de l'Aubrac, du Gévaudan et Aubrac Lot Causses Tarn. L'autoroute A75 constitue son principal axe de développement urbain et économique, avec la RN88 plus au sud.

Les bourgs-centres ont une importance particulière dans un territoire rural de faible densité comme le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère : ils sont garants du maintien des services et



d'un cadre de vie agréable, en particulier pour les populations les plus fragiles ou sans moyen de locomotion. Cependant, le vieillissement du parc de logement et les changements de modes de vie de la population les rendent moins attractifs, au profit des périphéries. Ceci a plusieurs conséquences : étalement de l'habitat et concurrence sur le foncier, utilisation de la voiture individuelle et consommation d'espaces dans des zones commerciales accessibles en voiture au détriment des commerces de proximité de centre-ville. Ce mode de vie induit des effets négatifs en termes de consommation de l'espace, de consommation d'énergie, de fragilisation de l'économie locale et de maintien du lien social.

La revitalisation des bourgs-centres est donc un enjeu prioritaire pour le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère pour maintenir l'attractivité du territoire et favoriser l'installation de nouvelles populations.

**A ce titre les actions envisagées dans le contrat cadre d'Aubrac Olt Causse Gévaudan s'inscrivent dans les orientations stratégiques du projet de territoire du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère 2021-2026 :**

- Orientation 1 : Favoriser l'attractivité démographique par un cadre de vie qualitatif et solidaire
- Orientation 2 : Développer l'économie et les emplois de demain
- Orientation 3 : Promouvoir un tourisme durable et inclusif
- Orientation 4 : Adapter l'habitat et l'urbanisme
- Orientation 5 : Faire de la transition écologique un levier pour l'avenir

La politique de soutien aux communes « Bourgs-centres Occitanie » s'inscrit plus spécifiquement dans l'orientation 4 qui se décline ainsi :

#### **4- Adapter l'habitat et l'urbanisme :**

- Axe 7 - Développer un urbanisme respectueux des ressources du territoire :
  - 4-1 - Aménager le territoire par une politique d'urbanisme concertée
  - 4-2 - Préserver et anticiper la ressource en eau
- Axe 8 - Promouvoir un habitat moins énergivore et consommateur de foncier :
  - 4-3 - Adapter l'offre de logements pour favoriser le maintien et l'accueil de nouvelles populations
  - 4-4 - Renforcer l'attractivité des centralités et le maillage territorial des services à la population

#### **Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Gévaudan-Lozère (SCOT) :**

Lors de la création du syndicat mixte du PETR du Gévaudan-Lozère en 2018, les quatre Communautés de communes qui la composent ont décidé de lui transférer la compétence d'élaboration, d'animation et de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Son périmètre a été arrêté par la Préfecture de la Lozère en février 2019, et reprend l'intégralité du périmètre du PETR (64 communes). Ce document a pour objectif de fixer les grandes orientations du territoire à l'horizon 2040 en matière d'aménagement du territoire et de planification urbaine, en veillant à retranscrire les orientations régionales contenues dans le SRADDET Occitanie et la législation nationale. Ce document se déclinera ensuite dans tous les documents d'urbanisme locaux qui devront être compatibles avec le cadre défini en commun.

**Par délibération en date du 15 Octobre 2020, le conseil syndical a prescrit au SCOT les objectifs suivants :**

- o Définir une ambition démographique et économique pour le territoire
- o Garantir un développement équilibré et solidaire du territoire en s'appuyant sur sa structuration autour de trois pôles urbains et d'une dizaine de bourgs-centres
- o Garantir un équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces et des ressources naturelles.
- o Anticiper et articuler l'offre économique, industrielle et commerciale en fonction de l'organisation territoriale.
- o Favoriser le développement durable du territoire et sa capacité de résilience face au changement climatique
- o Intégrer les enjeux de déplacements dans un souci de cohérence entre les politiques publiques locales, les infrastructures et une offre de mobilités adaptés à un territoire de montagne.

**Le Contrat de Relance, de Ruralité et de Transition Ecologique (CRRTE) :**

Le CRRTE du PETR du Pays du Gévaudan Lozère a été construit à partir des 5 orientations stratégiques du projet de territoire 2021-2026.

**Dans le cadre du Contrat de Relance, de Ruralité et de transition écologique (CRRTE), contrat signé entre le PETR et l'Etat en fin d'année 2021, le PETR a retranscrit sa volonté de conforter et développer le rôle des centralités de son territoire dans la fiche mesure « Renforcer l'attractivité des centralités et le maillage territorial des services à la population ».**

Cette fiche mesure s'inscrit dans l'orientation 4 « Adapter l'habitat et l'urbanisme », axe 8 « Promouvoir un habitat moins énergivore et consommateur de foncier » du CRRTE.

**Programme Leader 2023-2027**

Le programme Leader 2023-2027 sera géré en partenariat avec le Parc naturel régional de l'Aubrac et le PETR du Haut-Rouergue dans le cadre du Groupe d'Action Locale « Aubrac Olt Causse Gévaudan ». Il s'est donné pour stratégie « **Relever le défi démographique en accompagnant les transitions sociale, économique et écologique** » avec pour axes :

Axe n° 1 : Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire

Axe n° 2 : Conforter l'accueil et le maintien de populations

Axe n° 3 : Encourager la transition écologique du territoire et valoriser les ressources, les patrimoines et les paysages

**Ces axes stratégiques se déclinent en 4 fiches mesures opérationnelles :**

- o Fiche action n°1 : Développer l'économie et les emplois de demain par un ancrage local des activités
- o Fiche action n°2 : Structurer une offre touristique équilibrée, durable et de qualité
- o Fiche action n°3 : Renforcer le cadre de vie et l'offre de services et d'activités socioculturelles pour tous
- o Fiche action n°4 : Promouvoir un aménagement durable préservant les ressources naturelles et patrimoniales



La fiche mesure n°3 vise tout particulièrement à accompagner les communes exerçant des fonctions de centralités dans la revitalisation de leur centre-bourg et le maintien des services à la population.

#### **Mission attractivité et accueil de nouvelles populations :**

Depuis 2011, le PETR du Gévaudan-Lozère est engagé aux côtés du Département de la Lozère et des territoires de projets Terres de Vie en Lozère et PETR Sud-Lozère dans une politique d'attractivité et d'accueil de nouvelles populations, dont l'animation est financée dans le cadre du programme opérationnel FEDER Massif central.

Cette animation porte à la fois sur l'accompagnement des candidats à l'installation sur les communes du périmètre du PETR et sur la valorisation de l'offre d'accueil du territoire. Un dispositif d'accompagnement spécifique, baptisé « Comm'une nouvelle vie » a été mis en place auprès des communes pour améliorer les conditions d'accueil de nouveaux arrivants et identifier les leviers de changements (logements, services à la population, mobilités...).

Sur la période 2018-2021, les communes de Saint-Chély d'Apcher, le Malzieu-Ville, Peyre-en-Aubrac, Nasbinals, Marvejols, Bourgs-sur-Colagne et la Canourgue se sont engagées dans la démarche « Comm'une nouvelle vie ».

Cet accompagnement pourra se poursuivre à la demande des communes dans le cadre de la candidature pour le programme 2021-2027, en cours de rédaction avec les partenaires.

#### **Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions**

- **de la Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac**

La Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac sera le maître d'ouvrage des projets relevant de ses compétences.

La Communauté de communes se réserve également la possibilité d'intervenir sous la forme d'un fonds de concours pour des projets structurants relevant des compétences de la Commune et présentant un intérêt communautaire certain.

Il est à noter que l'intérêt communautaire peut également évoluer, ainsi, certains projets aujourd'hui du ressort de la commune pourraient être portés ultérieurement par la Communauté de communes.

Il est rappelé que le territoire de la Communauté de communes compte 3 bourgs-centres qui regroupent la majorité des emplois, commerces et services : le Malzieu-Ville, Saint-Alban sur Limagnole et Saint-Chély d'Apcher. La Communauté de communes organise son action autour de ces polarités.

#### **Du PETR du Pays du Gévaudan Lozère**

La revitalisation des bourgs-centres s'inscrit dans le projet de territoire du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère : le maillage territorial de ces communes permet d'assurer un niveau de services à la population et aux communes plus rurales et constituent un atout pour l'installation de nouveaux habitants. Aussi le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère aura pour objectif de mobiliser son ingénierie au service de ces communes sur les missions suivantes :

- **L'Accueil de nouvelles populations**, tout particulièrement avec la démarche d'accompagnement des « Comm'une nouvelle vie » et l'accompagnement de potentiels candidats à l'installation et à la reprise d'activités économiques

- **L'aide à la mobilisation des financements publics pour les projets de la collectivité grâce à la mobilisation de l'ingénierie financière du PETR** : programme Leader 2023-2027, Contrat de Relance et de Transition Ecologique, Contrat Territorial Occitanie, ATI FEDER
- **Le volet urbanisme** avec d'une part l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), compétence transférée au PETR du Gévaudan-Lozère en 2018 et l'instruction des autorisations d'urbanisme (service ADS) en délégation des communes adhérentes au service.

#### **Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département de la Lozère et modalités d'intervention et contributions du Département de la Lozère**

##### **- Stratégie de développement du Département de la Lozère**

L'action départementale a pour objectif de créer les conditions d'un développement économique et social à forte valeur ajoutée pour permettre aux habitants de bien vivre en Lozère dans le respect de son environnement préservé.

Dans cette perspective, le Département s'engage notamment à agir pour :

- l'attractivité du territoire et l'accueil de nouvelles populations indispensables au maintien et à l'amélioration du niveau de service rendu à la population, au bien-être et à la qualité de vie des lozériens,
- la transition écologique et énergétique nécessaire à la préservation de nos ressources, la protection de notre environnement, et à l'aménagement durable du territoire.

Il déploie ainsi de nombreuses actions en lien étroit avec la revitalisation des territoires et plus particulièrement des bourgs centres, objet du présent contrat. Le Département de la Lozère intervient directement :

- au titre de l'attractivité : les politiques d'accueil de nouvelles populations, les stratégies d'attractivité de jeunes professionnels de la santé, l'amélioration de l'offre de logements dans le parc privé et le parc public, l'accompagnement des initiatives de jeunes, l'amélioration de l'accès à la culture et aux sports des collégiens, la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie touristique orientée vers un tourisme durable, le développement et la sécurisation d'activités de pleine nature, ...
- au titre de la transition écologique et énergétique : la mise en œuvre d'une stratégie globale à l'échelle du territoire lozérien au sein de laquelle l'exemplarité du Conseil départemental est un pilier, l'engagement du Département pour la réalisation de la feuille de route 2020-2027 issue des Assises de l'Eau, l'accompagnement technique des collectivités en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement, la définition d'une politique alimentaire durable et son application, et la valorisation de sites emblématiques à forts enjeux patrimoniaux (Espaces Naturels Sensibles).

Le Département sera donc un partenaire technique majeur du projet de développement et de valorisation du bourg centre en lien avec ses politiques préalablement citées. L'investissement du Département pour répondre aux enjeux est donc total à travers la mise en œuvre de ses politiques d'une part et l'accompagnement technique et financier des opérations portées par les collectivités d'autre part.

Afin de renforcer l'aptitude des collectivités à entreprendre, une offre d'ingénierie complète est proposée à l'échelle départementale par le Département et ses partenaires. Elle permet la mise à disposition et le recrutement de compétences spécifiques qui ne pourraient être supportées directement au niveau local. Rassemblant de nombreux acteurs de notre territoire, cette offre globale et diverse s'appuie sur l'intelligence collective, la complémentarité et la mise en réseau pour une ingénierie de qualité au profit du territoire. Bien entendu, elle pourra être mobilisée à la demande du maître d'ouvrage sur les actions inscrites dans le présent contrat.

Dans le cadre de la solidarité territoriale, le Département apporte son financement aux projets des collectivités à travers les contrats territoriaux départementaux dont la troisième génération « Ensemble, faire réussir la Lozère » a été approuvé le 30 mai 2022. Les projets relevant de ce contrat seront donc examinés par l'Assemblée départementale dans ce cadre et dans le respect des dispositifs en vigueur. Un travail renforcé avec les collectivités et autres partenaires financiers sera également engagé pour favoriser une synergie et une coordination des financements des opérations reconnues dans cette convention.

#### **Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région**

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- la qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- l'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

#### **La prise en compte du Pacte Vert régional :**

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.



1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

#### **La mobilisation des opérateurs régionaux :**

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
  
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

#### **L'Agence Régionale Energie Climat**

##### **A.R.E.C**

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à



disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

#### **L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction**

##### **A.R.A.C**

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) ou [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)

#### **L'Agence Régionale de la Biodiversité**

##### **A.R.B**

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- **La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne** : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- **La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale** : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.



- **L'accompagnement des porteurs de projet** : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arb-occitanie.fr](http://www.arb-occitanie.fr) ou [contact@arb-occitanie.fr](mailto:contact@arb-occitanie.fr)

### **L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée**

#### **AD'OCC**

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : [www.agence-adocc.com](http://www.agence-adocc.com)

### **L'Agence des Pyrénées**

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils

d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacée,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail [contact@agencedespyrenees.fr](mailto:contact@agencedespyrenees.fr) ou par téléphone au 05 61 11 03 11

#### **La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local**

##### **FOCCAL**

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : [paul.robledo@laregion.fr](mailto:paul.robledo@laregion.fr)

#### **La Foncière Agricole d'Occitanie**

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.



Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

*Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) et [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr) et [emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr](mailto:emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr) ou [stephanie.balsan@laregion.fr](mailto:stephanie.balsan@laregion.fr)*

#### **Article 8 : Gouvernance**

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Saint-Alban-sur-Limagnole et la Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la commune de Saint-Alban-sur-Limagnole
- la communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac
- le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère
- la Région,
- le Département de la Lozère
- Établissement Public Foncier d'Occitanie

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

#### **Article 9 : Durée**

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant au **31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à la fin du **second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier bilan des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à Saint-Alban sur Limagnole le

25/11/2024





## Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

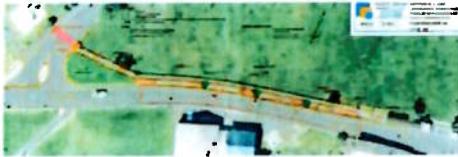
Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.
- Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
  - o Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
  - o Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;
  - o Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

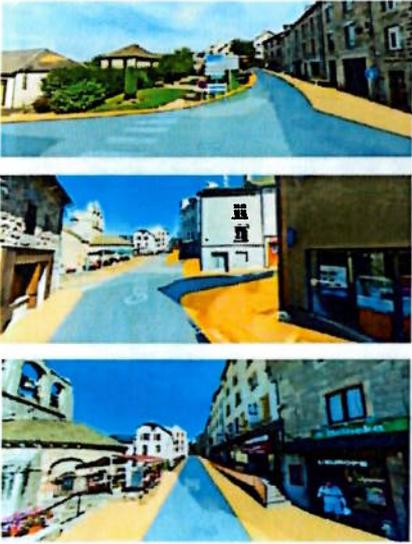
Commentaire [DKS1]: L'annexe 1 n'a été ajoutée qu'après et un état récapitulatif sera proposé par ses vos modèles d'après

Déclinaison opérationnelle du projet de développement et de valorisation 2022-2028	
<b>Axe 1 : Développer l'attractivité pour de nouvelles populations</b>	
<b>Action 1.a : Améliorer le cadre de vie</b>	<i>1.a.1 : Aménagement et sécurisation de la mobilité douce en bordure de la RD987, chemin de Compostelle GR65</i>
	<i>1.a.2 : Aménagement et sécurisation de l'entrée et de l'accès à la zone de loisirs</i>
	<i>1.a.3 : Traversée de la Grand Rue – aménagement de circulation</i>
	<i>1.a.4 : Création d'un lotissement de 14 lots en cœur de bourg « les rives de la Baisse »</i>
<b>Action 1.b : Renforcer l'offre de services à la population et les mobilités</b>	<i>1.b.1 : Construction d'un centre de kinésithérapie et balnéothérapie</i>
	<i>1.b.2 : Chaufferie bois la Baisse</i>
	<i>1.b.3 : Amélioration et réaménagement du pôle de soins alternatifs</i>
	<i>1.b.4 : Amélioration énergétique du gymnase</i>
<b>Action 1.c : Favoriser la préservation des ressources naturelles et paysagères</b>	<i>1.c.1 : Requalification des bassins de l'ancienne station d'épuration en réserve incendie et agricole</i>
	<i>1.c.2 : Aménagement des étangs du Galier et de leur accès, lieux de préservation, de découverte et d'observation</i>
	<i>1.c.3 : Sécurisation du site et reconstruction de l'unité de traitement et de distribution de l'eau potable</i>
	<i>1.c.4 : Renforcement de la ressource en eau de Saint Alban sur le captage de Sagno Morte et Herbasses</i>
<b>Axe 2 : Développer l'économie et les emplois locaux</b>	
<b>Action 2.a : Diversifier l'offre d'activités</b>	<i>2.a.1 : Création d'un terrain de padel</i>
	<i>2.a.2 : Aménagement d'un circuit de pratique de moto cross et 4x4</i>
	<i>2.a.3 : Aménagement d'une structure vertigineuse au dessus de la cascade du Franquet</i>
<b>Action 2.b : Développer l'offre touristique</b>	<i>2.b.1 : Aménagement d'un parcours de randonnée Les sommets de la Limagnole</i>
	<i>2.b.2 : Aménagement de l'ancien bâtiment administratif de l'hôpital en Office de tourisme et centre de formation innovant</i>
	<i>2.b.3 : Aménagement et réorganisation des 32 chambres existantes pour l'accueil de groupes de séjours longs</i>

	<i>2.b.4 : Création d'un plan d'eau de baignade et de renforcement eau</i> <i>2.c.1 : Aménagement de 4 entrepôts entreprise dans un bâtiment désaffecté</i> <i>2.c.2 : Aménagement d'une pépinière artisanale</i> <i>2.c.3 : Construction de trois ateliers pour entrepreneurs</i>
<b>Action 2.c : Améliorer l'offre immobilière d'entreprises et locaux commerciaux</b>	
<b>Axe 3 Lutter contre la vacance du bâti ancien</b>	
<b>Action 3.a : Améliorer le parc de logements</b>	<i>3.a.1 : Aménagement de 3 logements en centre-bourg Immeuble CONDON</i>
	<i>3.a.2 : Réhabilitation et extension de la bâtisse située rue du Pigeonnier pour des logements saisonniers/temporaires</i>
	<i>3.a.3 : Réaménagement de 3 logements à l'école publique</i>
<b>Action 3. b : Favoriser la requalification de bâtis vacants</b>	<i>3.b.1 : Aménagement d'une ferme pédagogique « Albaret » et d'un gîte d'accueil à la ferme</i>
	<i>3.b.2 : Aménagement d'une halle maraîcher et d'un commerce de bourg "l'étoile de Compostelle »</i>
	<i>3.b.3 : Aménagement des locaux de services et associatifs à l'immeuble St Joseph</i>
<b>Action 3.c : Valoriser le patrimoine</b>	<i>3.c.1 : Acquisition et transformation de la ferme PIC en maison de la Margeride en complément du scénovision</i>
	<i>3.c.2 : Amélioration et mise en valeur de l'éclairage de l'église, restauration des protections des vitraux et de la couverture</i>

<p><b>Axe 1</b>  <b>Développer l'attractivité pour l'accueil de nouvelles populations</b></p>	<p><b>Fiche action 1.a.</b>  <b>Améliorer le cadre de vie</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>Dans un contexte de sécurisation et de mobilité, la Commune de Saint-Alban a décidé d'acquérir une partie de parcelle privée pour l'élargissement des accotements de la RD987 empruntée par les habitants, les pèlerins de Saint Jacques de Compostelle et les résidents des établissements médicaux-sociaux vers les commerces locaux.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la mobilité des randonneurs, usagers et autres.</li> <li>- Sécuriser l'accès des piétons sur ce tronçon de route départementale RD987</li> </ul>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 1.a.1. : Aménagement et sécurisation de la mobilité douce en bordure de RD987, chemin de Compostelle GR65.</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Acquisition et extension de l'emprise chaussée en bordure de route départementale.          Création d'un chemin piétonnier avec stationnement et végétalisation des bordures.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b>          6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 116 000 € HT honoraires compris</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2025</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : Géomètre FAGGE, Département de la Lozère, CAUE</p> <p><b>Partenariat financier :</b> Etat, Département de la Lozère</p>	 

<p><b>Axe 1</b>  <b>Développer l'attractivité pour l'accueil de nouvelles populations</b></p>	<p><b>Fiche action 1.a.2</b>  <b>Améliorer le cadre de vie</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>Dans une situation de parachèvement du complexe de loisirs de la Baisse, nous devons améliorer et sécuriser l'entrée de bourg ouest depuis Saint-Chély en aménageant un espace de stationnement camping-car et véhicules en gardant un espace détente autour du loisir avec le passage du GR65 chemin de Compostelle.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager une zone de stationnement perméable où véhicules et camping-car peuvent se partager l'espace devant les installations sportives.</li> <li>- Laisser un accès à une aire de vidange et recharge pour les véhicules de tourisme.</li> <li>- Améliorer l'accès à la zone de loisirs en le sécurisant pour tous les usagers motorisés ou non.</li> </ul>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 1.a.2. : Aménagement et sécurisation de l'entrée et l'accès à la zone de loisirs</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Création de parcs de stationnement perméable pour véhicules légers et de loisirs. Aménagement d'une aire de vidange et recharge. Sécurisation de l'accès à la zone de loisirs.</p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</i></p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 340 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2027</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : Géomètre FAGGE, CAUE</p> <p><b>Partenariat financier :</b> Etat, Département de la Lozère</p>	 

<b>Axe 1</b> <b>Développer l'attractivité pour l'accueil de nouvelles populations</b>	<b>Fiche action 1.a.</b> <b>Améliorer le cadre de vie</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Dans un contexte de circulation et stationnement difficiles au centre du bourg, la collectivité envisage de restructurer le passage des véhicules lourds et légers et faciliter la mobilité piétonne.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'objet est de restructurer l'ensemble de la rue pour la mobilité piétonne, la végétalisation des abords et la fluidité du trafic.</li> <li>- Cadre de l'étude portant sur des objectifs « villes et villages fleuris » et « commune halte de Compostelle »</li> <li>- Restriction d'usage et de vitesse à 20km/h pour les automobilistes en zone partagée</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 1.a.3. : Traversée de la Grand Rue – Aménagement circulation</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Aménagement de la Grand Rue et centre bourg avec réfection de réseaux séparatifs et amélioration des conditions de circulation.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b>  4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants. 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Département de la Lozère / Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 1 400 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : Géomètre FAGGE, Département de la Lozère, CAUE</p> <p><b>Partenariat financier :</b> Etat, Département de la Lozère</p>	

<b>Axe 1</b> <b>Développer l'attractivité pour l'accueil de nouvelles populations</b>	<b>Fiche action 1.a.</b> <b>Améliorer le cadre de vie</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Dans un contexte de maintien et même d'augmentation de la population, la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole souhaite réserver une emprise foncière à la création d'un lotissement en cœur de bourg proche de toutes commodités</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'objectif est l'accueil de nouveaux arrivants et de nouvelles familles.</li> <li>- Accéder à la propriété en proposant de petites surfaces à lotir</li> <li>- Eviter une circulation dense de véhicules vers les commerces de proximité</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 1.a.4. : Création d'un lotissement de 14 lots en cœur de bourg « Les rives de la Baisse »</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Création d'un espace de 14 lots à bâtir pour des constructions nouvelles à proximité du cœur de bourg proche de toutes commodités.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants. 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 420 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2026</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : Géomètre et maîtrise d'œuvre</p> <p><b>Partenariat financier :</b> Département de la Lozère</p>	

Commenté [DKS2]: ?

<b>Axe 1</b> <b>Développer l'attractivité pour l'accueil de nouvelles populations</b>	<b>Fiche action 1.b.</b> <b>Renforcer l'offre de service à la population et les mobilités</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Dans un contexte national de manque de professionnels de santé, Saint-Alban-sur-Limagnole compte cinq jeunes kinésithérapeutes qui exercent actuellement dans un local de 60 m<sup>2</sup>. Afin d'exercer dans de bonnes conditions, de répondre à la demande de leur patientèle et pour développer leur activité, cette jeune équipe de professionnels a besoin d'un nouvel espace de travail. Leur réputation territoriale dépasse les limites départementales de la Lozère avec les départements voisins du Cantal et de la Haute-Loire.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir le maintien sur notre Commune de ces professionnels de santé</li> <li>- Proposer une offre de soins dans un espace de travail de qualité et innovant ;</li> <li>- Offrir à la population du territoire des soins de qualité et diversifiés avec un espace balnéothérapie</li> <li>- Proposer trois logements pour remplaçants de professionnels de santé du territoire</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 1.b.1. : Construction d'un centre de kinésithérapie et balnéothérapie</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Bâtiment composé d'un seul plateau de kinésithérapie avec balnéothérapie sur 250 m<sup>2</sup>. L'espace machinerie se trouve en sous-sol à côté de logements adaptés à des professionnels remplaçants de santé.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, 5. préserver et développer des emplois de qualité, 6. agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 1 504 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2025</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique :</p>	 



<p>Architecte Anne DELMAS, économiste BET INSE</p> <p>Partenariat financier : Etat, Département de la Lozère et ADEME</p>	
<p><b>Axe 1 Développer l'attractivité pour l'accueil de nouvelles populations</b></p>	<p><b>Fiche action 1.b. Renforcer l'offre de service à la population et les mobilités</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>Dans un contexte d'amélioration de la consommation d'énergie fossile et dans un esprit de réduction des émissions de carbone, notre collectivité a le souhait de construire une chaufferie bio masse pour équiper les près de 1000m2 d'installation sportive ou de loisirs.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire l'impact écologique</li> <li>- Réduire les consommations</li> <li>- Améliorer les installations sportives et de loisirs</li> </ul>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	

**Projet 1.b.2. : Chaufferie bois la Baisse**

**Descriptif :** Construction d'une chaufferie biomasse pour les installations sportives existantes de la Baisse (tennis couvert, salle des associations, vestiaires stades) dans l'ancien vestiaire du stade.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**  
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.

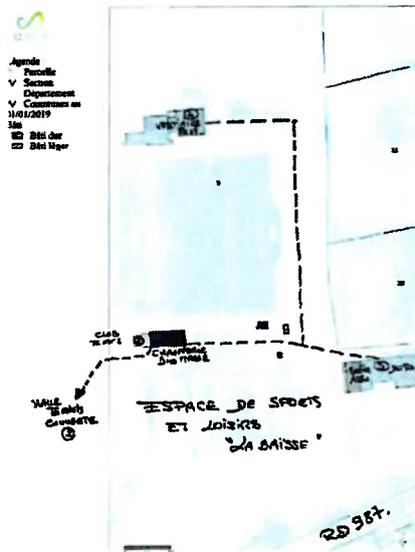
**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole

**Coût estimatif :** 380 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :** 2027

**Partenaires potentiellement concernés :** Partenariat technique : Architecte et économiste BET INSE

**Partenariat financier :** Etat et ADEME, Région Occitanie



<p><b>Axe 1</b> Développer l'attractivité pour l'accueil de nouvelles populations</p>	<p><b>Fiche action 1.b.</b> Renforcer l'offre de service à la population et les mobilités</p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>Les huit praticiens actuels sont installés dans ce pôle depuis 18 mois. Leur activité semble satisfaisante aux besoins de la population du territoire et des départements voisins. Le bâtiment occupé par convention tripartite de 36 mois a été convenu dans le but d'y apporter l'amélioration nécessaire à son confort thermique et l'accueil d'autres praticiens sur une salle de pratique collective.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	

- Proposer une offre de soins alternatifs ;
- Valoriser les médecines douces rentrant peu à peu dans l'objectif public et permettre aux établissements de santé proches de travailler avec ces professionnels ;
- Palier, de façon relative, au problème de la désertification médicale.

## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

### Projet 1.b.3. : Amélioration et réaménagement du pôle de soins alternatifs

**Descriptif :** En rez-de-chaussée, avec jardin, actuellement huit praticiens exercent dans ce bâtiment, profitant également d'une salle pour la pratique collective. Certains ont un bureau individuel, d'autres partagés, en tout cinq bureaux sont disponibles avec une salle d'attente, des sanitaires PMR et une salle commune de repos pour les praticiens. L'esprit du projet est de requalifier les espaces avec un traitement acoustique entre chaque local proposant six bureaux partagés ou non. Une salle d'activité ouverte sur l'extérieur pouvant aussi accueillir des praticiens en journée sur des créneaux horaires réservés et payants. L'aménagement du jardin pour une pratique extérieure de certaines séances. Enfin, il faut commencer par cela, la réfection complète de la couverture et isolation thermique par l'extérieur.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants. 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole

**Coût estimatif :** Acquisition : 100 000 € et Travaux : 350 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :** 2027

**Partenaires potentiellement concernés :**  
**Partenariat technique :** Architecte Anne DELMAS, économiste : Pierre BRUNEL  
 BET INSE





<b>Partenariat financier : Etat, Département de la Lozère</b>	
---	--

<b>Axe 1</b> <b>Développer l'attractivité pour l'accueil de nouvelles populations</b>	<b>Fiche action 1.b.</b> <b>Renforcer l'offre de service à la population et les mobilités</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Dans un contexte d'amélioration énergétique des bâtiments communaux pour l'économie d'énergie et de dépenses inutiles, la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole a projet de rénover son gymnase municipal et ainsi le rendre en état de normes actuelles.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'objectif est de répondre a un renouvellement d'installation vétuste mais fonctionnelle, le sol étant refait à neuf depuis 2021.</li> <li>- Réduire la consommation d'énergie en traitant thermiquement les parois verticales et horizontales. Equipement raccordé au réseau de chaleur.</li> <li>- Répondre aux normes actuelles et sauvegarder ce bâtiment confortable.</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 1.b.4. : Amélioration énergétique du gymnase</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Le projet consiste en la rénovation des menuiseries extérieures, la réfection de la couverture avec la réduction de la hauteur sous plafond et l'isolation des rampants, l'isolation des parois verticales et la mise aux normes des sanitaires.</p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte Vert :</i>  2. S'adapter à l'urgence climatique. 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 799 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2029</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : Architecte et BET</p>	 



<p>Partenariat financier : Etat, région Occitanie, Conseil Départemental de la Lozère, Fédération sportive</p>	
--	--

<b>Axe 1</b> <b>Développer l'attractivité pour l'accueil de nouvelles populations</b>	<b>Fiche action 1.c.</b> <b>Favoriser la préservation des ressources naturelles et paysagères</b>
--	--

**PRESENTATION DE L'ACTION**

**Contexte**

Dans une période de sécheresse marquée par l'année 2022, la Commune de Saint-Alban a souffert du manque d'eau pour les élevages locaux. Le risque incendie a été fort et les ressources sont restées tendues.

**Objectifs stratégiques**

- Permettre à la Commune de Saint-Alban d'avoir une réserve incendie de 1200 m<sup>3</sup> pour répondre aux besoins du territoire communal et intercommunal ;
- Avoir une réserve de 600 m<sup>3</sup> pour répondre à l'arrosage des espaces publics et penser à l'approvisionnement des éleveurs.

**DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES**

**Projet 1.c.1. : Requalification des bassins de l'ancienne station d'épuration en réserve incendie et agricole.**

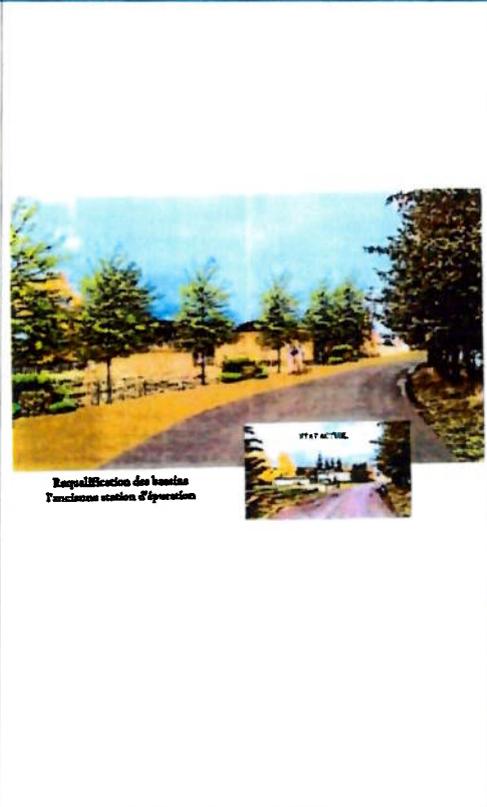
**Descriptif :**  
Le bassin de 1200 m<sup>3</sup> sera conservé pour la réserve incendie, le second de 600 m<sup>3</sup> sera lui conservé pour répondre à la demande communale pour les besoins agricole. Les bassins se remplissent par la remontée de nappe ainsi que le ruisseau qui monte en charge rapidement à chaque orage ou gros épisode cévenol. L'ensemble du génie civil existant permettra une mise en œuvre rapide.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**  
2. S'adapter à l'urgence climatique. 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole

**Coût estimatif :** 124 434.70 € HT hors honoraires

**Calendrier prévisionnel :** 2026





<p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : Architecte Anne DELMAS et économiste Pierre BRUNEL</p> <p>Partenariat financier : Etat, Département de la Lozère, Agence Adour Garonne</p>	
--	--

<p><b>Axe 1</b> <b>Développer l'attractivité pour l'accueil de nouvelles populations</b></p>	<p><b>Fiche action 1.c.</b> <b>Favoriser la préservation des ressources naturelles et paysagères</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>Dans un contexte d'amélioration des milieux naturels, la Commune de Saint-Alban souhaite engager une réflexion sur le site des étangs du Galier. Le but est de protéger ce milieu piscicole existant, le maintenir et l'améliorer pour que les promeneurs apprécient la faune et la flore.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'accès au Galier en passant par ce cheminement piéton depuis la zone de la Baisse ;</li> <li>- Création d'un lieu de préservation alliant protection de la faune et la flore existantes mais aussi découverte et promenade près de l'eau ;</li> <li>- Parcours de pêche sur les berges de la Limagnole.</li> </ul>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 1.c.2. : Aménagement des étangs du Galier et leur accès, lieux de préservation, de découverte et d'observation.</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Aménagement des étangs en proposant une évacuation du grand bassin pour introduction de poissons. Aménagement d'espaces de protection et nidification, espace de protection de la faune avec agro pastoralisme. Apprivoisement de l'eau par la perception, le toucher, le flottement avec la fraîcheur. Admiration de la faune et du village depuis des percement visuel.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions, 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 350 000 €</p>	 



**Calendrier prévisionnel : 2026**

**Partenaires potentiellement concernés :**

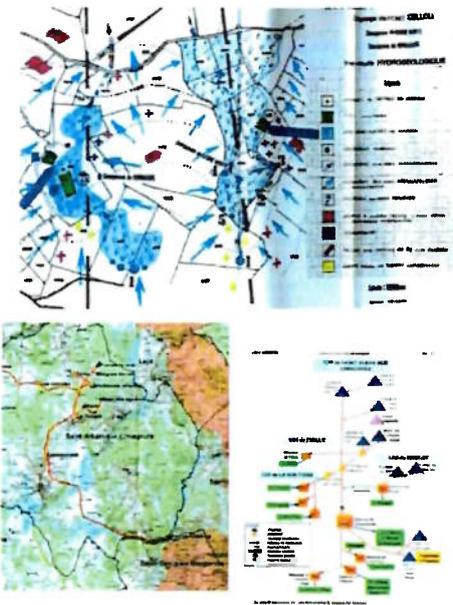
Partenariat technique : Atelier CAP, CAUE

Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, Département de la Lozère, Agence de l'eau Adour Garonne, Fédération de pêche.

<b>Axe 1</b> <b>Développer l'attractivité pour l'accueil de nouvelles populations</b>	<b>Fiche action 1.c.</b> <b>Favoriser la préservation des ressources naturelles et paysagères</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Dans un contexte de sécurité publique, il est impératif de protéger l'unité de distribution de l'eau de Saint-Alban alimentant 1000 habitants. En 2024, la Commune a clôturé et sécurisé l'accès au site de l'unité de distribution d'eau potable qui aujourd'hui à plus de 50 ans, il est impératif de revoir les systèmes process.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécuriser la ressource et l'unité de distribution par la réalisation d'une clôture périphérique du site ;</li> <li>- Reconstruire un bâtiment avec process de traitement et de distribution.</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 1.c.3. : Sécurisation du site et reconstruction de l'unité de traitement et de distribution de l'eau potable</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Aménagement d'une clôture sécurisée avec pose de vidéoprotection. Reconstruction d'une unité de distribution avec process adapté aux besoins d'aujourd'hui.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b>  3. <i>Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.</i></p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac</p> <p><b>Coût estimatif :</b> tranche 1 sécurisation : 70 000 € HT et tranche 2 unité de traitement : 73 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> tranche 1 : 2024 et tranche 2 : 2030</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b></p>	



<p>Partenariat technique : Agence de l'eau Adour Garonne, VEOLIA, BET INSE, SATEP</p> <p>Partenariat financier : Etat, Département de la Lozère, Agence de l'eau Adour Garonne</p>	
--	--

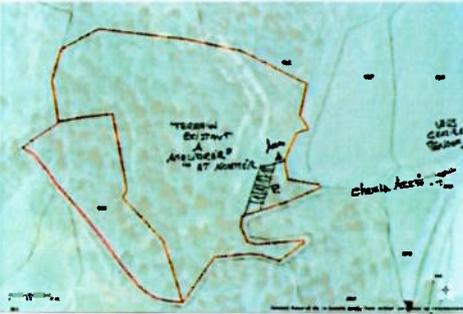
<p><b>Axe 1</b>  <b>Développer l'attractivité pour l'accueil de nouvelles populations</b></p>	<p><b>Fiche action 1.c.</b>  <b>Favoriser la préservation des ressources naturelles et paysagères</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>Dans un contexte ancien de prélèvement d'eau sur la Cigale, Commune de Sainte-Eulalie, la Commune de Saint-Alban a pour objectif de renforcer et régulariser les captages de Sagno Morte et Herbasses pour alimenter le bourg et certains villages.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la ressource d'eau pour Saint-Alban ;</li> <li>- Arrêter le prélèvement sur le ruisseau de la Cigale à Sainte-Eulalie</li> </ul>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 1.c.4. : Renforcement de la ressource en eau de Saint-Alban sur le captage de Sagno Morte et Herbasses</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Régularisation et renforcement des captages de Sagne Morte et Herbasses par une réfection des drains de collecte, reprise du collecteur jusqu'à la Bessière et création d'une réserve brise charge.</p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte Vert : 2. S'adapter à l'urgence climatique et 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.</i></p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de Commune des Terres d'Apcher Margeride Aubrac</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 1 000 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2031</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b>          Partenariat technique : BET INSE, Aquaservices, SATEP</p>	



<p>Partenariat financier : Etat, Département de la Lozère, Agence de l'eau Adour Garonne</p>	
--	--



<p><b>Axe 2</b> <b>Développer l'économie et les emplois locaux</b></p>	<p><b>Fiche action 2.a.</b> <b>Diversifier l'offre d'activités</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>Dans le cadre de la multiplication d'activités pour les locaux mais aussi pour les visiteurs, la Commune de Saint-Alban a idée de créer un padel pour la pratique du tennis. Après un projet avorté en 2021, la Commune relance ce projet avec le club de tennis rural de Saint-Alban.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une nouvelle activité promue par le tennis club Saint-Albanais et aussi accessible à la population, aux visiteurs et membres du club.</li> </ul>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 2.a.1. : Création d'un terrain de padel</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Sur la zone de sport et loisirs de Saint-Alban, un emplacement a été réservé pour l'aménagement d'un cours couvert de padel de 12*24.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, et 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 90 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2026</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : Tennis club Saint-Alban, Fédération de tennis</p> <p>Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, Département de la Lozère, Fédération de Tennis</p>	 

<p><b>Axe 2</b> <b>Développer l'économie et les emplois locaux</b></p>	<p><b>Fiche action 2.a.</b> <b>Diversifier l'offre d'activités</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>Dans un contexte de démechanisation de l'offre nature rurale, la collectivité a à cœur de proposer aux quelques amateurs de sensation ou de pilote deux roues, l'aménagement d'un terrain permettant la pratique de cette activité aujourd'hui pratiquée sauvagement sur les chemins communaux.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attirer des amateurs de sensations mécaniques pour une pratique dans un lieu modelé et adéquate</li> </ul>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 2.a.2. : Aménagement d'un circuit de pratique de moto-cross et 4x4</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Aménagement d'un terrain de cross multi véhicules pour la pratique d'activités diversifiées.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, et 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables .</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 25 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2026</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole et PETR du Gévaudan</p>	 <p style="text-align: center;">AMENAGEMENT CROSS PREC</p> 



<p><b>Partenariat financier : Etat, Département de la Lozère</b></p>	
--	--

<p><b>Axe 2</b> <b>Développer l'économie et les emplois locaux</b></p>	<p><b>Fiche action 2.a.</b> <b>Diversifier l'offre d'activités</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>Dans le cadre d'aménagement des sites touristiques, la Commune de Saint-Alban souhaite proposer des projets innovants sur son territoire sans jamais répéter l'offre déjà présente.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une activité à sensation avant d'entreprendre une balade vers le sommet de la Limagnole</li> </ul>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 2.a.3. : Aménagement d'une structure vertigineuse au-dessus de la cascade du Franquet</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Création d'un côté à l'autre de la cascade d'une passerelle à sensation sécurisé et autonome ainsi qu'un pas dans le vide</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, et 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de Commune des Terres d'Apcher Margeride Aubrac et Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 48 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2027</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique :</p> <p><b>Partenariat financier :</b> Etat, Département de la Lozère, Communauté de Commune des Terres d'Apcher Margeride Aubrac</p>	 

<p><b>Axe 2</b> <b>Développer l'économie et les emplois locaux</b></p>	<p><b>Fiche action 2.b.</b> <b>Développer l'offre touristique</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>Dans le but de proposer une activité de pleine nature et valoriser ce que la nature lui a offerte, la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole souhaite mettre en avant son ruisseau la Limagnole. L'idée est de créer un parcours depuis Saint-Alban emmenant le promeneur vers les sommets de la source de la Limagnole.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attirer le visiteur sur un parcours nature et sensationnel pour compléter les parcours touristiques proposés par l'Office de Tourisme</li> </ul>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 2.b.1. : Aménagement d'un parcours de randonnée « Les sommets de la Limagnole »</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Création d'un parcours fléché avec passages sécurisés dans des parcelles privées conventionnées ou publiques. Aménagement de ponts et pontons pour passage de la rivière. Balisage conforme à la charte Office de Tourisme.</p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte Vert : 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, et 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</i></p> <p><b>Maitre d'ouvrage :</b> Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac et Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 50 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2028/2029</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique :</p>	 



<p>Département de la Lozère, Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac, CAUE</p> <p>Partenariat financier : Etat, Département de la Lozère, Association</p>	
---	--

<p><b>Axe 2</b> <b>Lutter contre la vacance du bâti ancien</b></p>	<p><b>Fiche action 2.b.</b> <b>Valoriser le patrimoine</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>Dans un contexte d'amélioration de la fréquentation touristique en lien avec le GR65 et la réhabilitation à venir du château du Département, la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole doit proposer un lieu emblématique pour recevoir artistes, entrepreneurs, associations, télétravailleurs et visiteurs pour le développement du site.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquérir les pèlerins et visiteurs</li> <li>- Développer l'accueil de nouveaux artistes et exposants d'art</li> <li>- Proposer un lieu de télétravail, coworking et de formation</li> <li>- Accueillir une entreprise locale de communication pour ces bureaux</li> </ul>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 2.b.2. : Aménagement de l'ancien bâtiment administratif de l'hôpital en Office de Tourisme et centre de formation innovant.</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Réhabilitation de l'ancienne administration en proposant un Office de Tourisme sur 3 niveaux et un accès public traversant sur 2 étages. Des locaux Office de Tourisme, salles d'exposition, des ateliers et un logement temporaire. Une proposition de bureaux d'entreprise de communication et formation proposant aussi des locaux coworking et télétravail en soit un tiers lieu.</p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte Vert : 5. Préserver et développer des emplois de qualité, et 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</i></p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole et Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 1 700 000 € HT</p>	



<p><b>Calendrier prévisionnel : 2027/2028</b></p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : CAUE + BET</p> <p>Partenariat financier : Etat, Conseil Départemental de la Lozère, partenaires privés</p>	
--	--

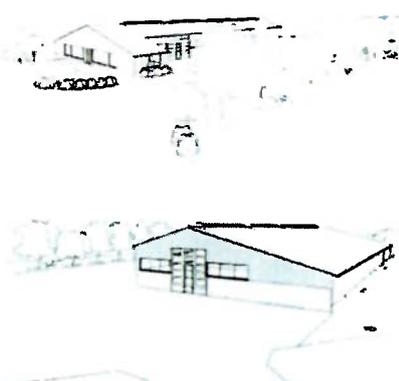


<b>Axe 2 Développer l'économie et les emplois locaux</b>	<b>Fiche action 2.b. Développer l'offre touristique</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Dans un contexte de développement de l'accueil touristique fort à Saint-Alban avec le projet départemental du château, de la réserve des bisons à Sainte-Eulalie et des activités sur l'ensemble de la Margeride, il faut s'interroger sur l'accueil de grande capacité, inexistante aujourd'hui.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager un centre d'accueil de 50 places en chambres doubles ou individuelles dans l'espace de l'ancien IFSIL ;</li> <li>- Prévoir une restauration matin et soir ainsi que le service buanderie avec les services existants et opérationnels de l'hôpital François Tosquelles.</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 2.b.3. : Aménagement et réorganisation des 32 chambres existantes pour l'accueil de groupe de séjours longs</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Aux étages 1 et 2, aile ouest du bâtiment des arcades accessibles PMR, réhabilitation et réorganisation des 32 chambres pour une proposition d'hébergement de groupe de 50 personnes.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac et Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 400 000 € HT hors acquisition</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2029</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : CAUE et ADEFPAT</p>	



<p>Partenariat financier : Etat, Département de la Lozère</p>	
---	--

<p><b>Axe 2</b> <b>Développer l'économie et les emplois locaux</b></p>	<p><b>Fiche action 2.b.</b> <b>Développer l'offre touristique</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>Dans un contexte de dégradation du monde agricole sur le bourg de Saint-Alban, notre collectivité a pour projet d'envisager l'aménagement d'un espace naturel de baignade sur la plaine.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir un lieu de baignade à la population et touristes respectant l'écoulement naturel de l'eau ;</li> <li>- Proposer un lieu touristique innovant avec activités.</li> </ul>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 2.b.4. : Création d'un plan d'eau naturel de baignade et de renforcement eau</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Acquisition des parcelles à vocation agricole sur la plaine de la Baisse pour l'aménagement d'un plan d'eau destiné à la baignade, à la gestion du cours d'eau en amont du bassin versant de la Truyère.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, et 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 1 600 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2031</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : CAUE, SATEP, Préfecture de la Lozère</p> <p><b>Partenariat financier :</b> Etat, Région Occitanie, Département de la Lozère</p>	

<p><b>Axe 2</b> <b>Développer l'économie et les emplois locaux</b></p>	<p><b>Fiche action 2.c.</b> <b>Améliorer l'offre d'immobilier d'entreprises et les locaux commerciaux</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>Dans un contexte de revitalisation rurale, il est important pour l'accueil de nouveaux artisans de proposer des locaux prêts à l'activité pour répondre à la demande d'installation souvent immédiate.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir sur le territoire des artisans dans tous les domaines pour conforter le tissu économique local.</li> </ul>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 2.c.1. : Projet d'aménagement de 4 entrepôts entreprise dans un bâtiment industriel désaffecté.</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Bâtiment de 900 m<sup>2</sup> comprenant l'acquisition et les travaux pour l'aménagement de 4 locaux pour entreprises allant de 160 m<sup>2</sup> à 350 m<sup>2</sup> selon le type de porteur de projet. Ces entrepôts seront équipés à minima d'un bureau (10 m<sup>2</sup>) avec un sanitaire (5 m<sup>2</sup>) et local personnel (10 m<sup>2</sup>). Le bâtiment permettra un traitement esthétique des abords et façades pour améliorer l'entrée ouest de Saint-Alban.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> 5. Préserver et développer des emplois de qualité, et 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac</p> <p><b>Coût estimatif :</b> Acquisition : 200 000 €, Travaux : 590 000 € HT et études/honoraires : 70 000 € HT.</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2025/2026</p>	 



<p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : CAUE, Ingénieur projet territoire, ADDOC, Département de la Lozère</p> <p>Partenariat financier : Etat, Région Occitanie (si Fonds Friche), Département de la Lozère</p>	
--	--

<p><b>Axe 2</b> <b>Développer l'économie et les emplois locaux</b></p>	<p><b>Fiche action 2.c.</b> <b>Améliorer l'offre d'immobilier d'entreprises et les locaux commerciaux</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p> <p>Dans un cadre culturel prononcé avec l'histoire de l'Art Brut à Saint-Alban-sur-Limagnole, la Commune souhaite proposer une pépinière d'artisans et d'artistes pour les débuts d'activités.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir dans un cadre culturel prononcé des artisans et artistes débutants ou avérés pour débiter un cheminement vers un projet à concrétiser ou à valoriser.</li> </ul>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 2.c.2. : Aménagement d'une pépinière artisanales</b></p> <p><b>Descriptif :</b> En rez de chaussée d'un bâtiment en friche à l'hôpital François Tosquelles, trois locaux à disposition d'artisans peuvent être aménagés. Ces locaux seront composés d'une salle de travail adéquate au travail manuel avec sanitaire et salle de repos commune à tous. Un extérieur permettra d'exposer ou travailler à l'air vivifiant de Margeride.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, 5. Préserver et développer des emplois de qualité et 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac et Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 300 000 € HT hors acquisition</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : CAUE, Association</p>	 



<p>Partenariat financier : Etat, DRAC, Région Occitanie, Département de la Lozère</p>	
---	--

<p><b>Axe 2</b> <b>Développer l'économie et les emplois locaux</b></p>	<p><b>Fiche action 2.c.</b> <b>Améliorer l'offre d'immobilier d'entreprises et les locaux commerciaux</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>Dans un avenir à plus long terme, la Commune de Saint-Alban souhaite compléter l'offre d'accueil de nouveaux entrepreneurs dans des locaux innovants.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir de nouvelle micro-industrie dans un cadre rural où le rythme de travail est synonyme de « vie ».</li> </ul>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 2.c.3. : Construction de trois ateliers pour entrepreneurs.</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Aménagement et construction de trois ateliers pour l'accueil de nouveaux entrepreneurs. Sur l'espace libre de la parcelle et son entrepôt existant à la Baisse, construction de deux modules supplémentaires pour l'accueil de nouvelles activités sur Saint-Alban.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> 5. Préserver et développer des emplois de qualité, et 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac</p> <p><b>Coût estimatif :</b> Travaux : 500 000 € HT, Honoraires : 50 000 € HT.</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : Ingénieur territoire industrie, CAUE, Add'oc</p>	 



<p>Partenariat financier : Etat, Département de la Lozère</p>	
<p><b>Axe 3</b> Lutter contre la vacance du bâti ancien</p>	<p>Fiche action 3.a. Améliorer le parc de logements</p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>La Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole possède un parc de logement saturé et sur le parc privé, l'offre ne répond plus à la demande. C'est pourquoi, nous envisageons de proposer plusieurs types de logements de bonne qualité.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'offre pour les nouveaux arrivants ;</li> <li>- Faciliter l'installation de famille ou de jeune ménage en recherche de logement en centre-bourg avec commerces et services à proximité.</li> </ul>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	

**Projet 3.a.1. : Aménagement de trois logements en centre-bourg – Immeuble CONDON situé Rue Saint-Roch.**

**Descriptif :** Cet immeuble acquis en 2021 par la Commune a bénéficié d'une restauration sommaire de son rez-de-chaussée pour l'exploitation d'un commerce. Ce bâti, menacé par le mauvais état de sa couverture, présente une surface remarquable pour l'aménagement de deux studios et d'un logement T3 duplex.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**  
*6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.*

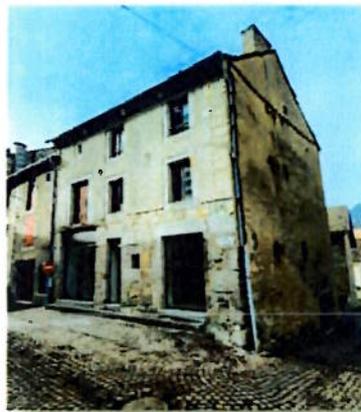
**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole

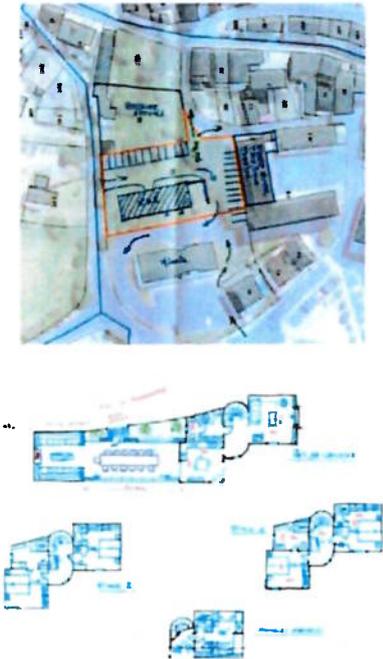
**Coût estimatif :** Le coût estimatif est de 320 000 € HT, honoraires compris

**Calendrier prévisionnel :** Courant 2025/2026

**Partenaires potentiellement concernés :** **Partenariat technique :**  
Architecte Anne DELMAS, économiste Pierre BRUNEL

**Partenariat financier :** Etat, Département de la Lozère, Région Occitanie, ANAH



<p><b>Axe 3</b> <b>Lutter contre la vacance du bâti ancien</b></p>	<p><b>Fiche action 3.a.</b> <b>Améliorer le parc de logements</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>Nos commerçants et artisans peinent à recruter notamment pour la saison estivale. L'un des raisons est le manque d'hébergement disponible sur notre territoire communal et intercommunal. C'est pourquoi, la Commune de Saint-Alban souhaite restaurer une bâtisse acquise en 2023 située en centre-bourg.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter l'offre de logements sur le territoire</li> <li>- Faciliter les recrutements saisonniers ou temporaires en offrant un parc locatif prévu à cet effet</li> </ul>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 3.a.2. : Réhabilitation et extension de la bâtisse située rue du Piegonnier pour des logements saisonniers ou temporaires</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Ce projet d'auberge espagnole ou de jeunesse peut proposer à tous les saisonniers ou artistes travaillant dans le secteur en saison ou à tous moments de l'année une chambre individuelle avec salle de bain et WC aux étages. Le rez-de-chaussée sera aménagé d'une grande pièce commune.</p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte Vert :</i> 5. Préserver et développer des emplois de qualité, et 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 180 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> Courant 2027/2028</p>	



<p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : Architecte et CAUE</p> <p><b>Partenariat financier :</b> Etat, Région Occitanie, Département de la Lozère, ADEME</p>	
--	--



<p><b>Axe 3</b> <b>Lutter contre la vacance du bâti ancien</b></p>	<p><b>Fiche action 3.a.</b> <b>Améliorer le parc de logements</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>La Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole possède un parc de logement saturé et sur le parc privé, l'offre ne répond plus à la demande proposant des logements peu qualitatifs avec des signes d'insalubrité. C'est pourquoi, nous envisageons de proposer plusieurs types de logements de bonne qualité.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'offre pour les nouveaux arrivants ;</li> <li>- Faciliter l'installation de famille ou de jeune ménage en recherche de logement sur notre Commune.</li> </ul>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 3.a.3. : Réaménagement de trois logements à l'école publique de Saint-Alban. Tranche 1 : 2 logements de type T3. Tranche 2 : un logement de type T4.</b></p> <p><b>Descriptif :</b> La Commune de Saint-Alban a dû prendre la décision de ne plus offrir à la location les deux logements existants tenant compte de leur état actuel présentant des signes avant-coureurs d'insalubrité. Afin de répondre à la forte demande de logements, il est nécessaire de démolir et de réaménager ces deux logements qui profitent d'une exposition plein sud pour leurs pièces de vie. Le bâtiment a bénéficié d'une isolation par l'extérieur et les menuiseries extérieures de ces deux logements sont neuves. En ce qui concerne le logement dans les combles, tout est à faire pour cet appartement de type T4 puisqu'à ce jour seules une dalle en béton, une charpente apparente et une large menuiserie en couverture côté sud sont présentes.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p>	



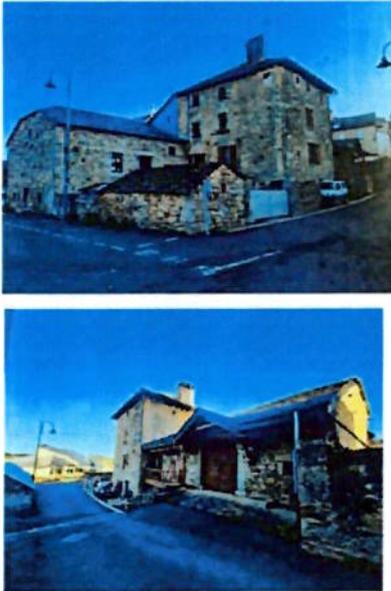
**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole

**Coût estimatif :** Tranche 1 : 120 000 € HT et Tranche 2 : 90 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :** Tranche 1 : fin 2025 et tranche 2 : 2027

**Partenaires potentiellement concernés :** Partenariat technique :

**Partenariat financier :** Etat, Région Occitanie et Département de la Lozère

<b>Axe 3</b> <b>Lutter contre la vacance du bâti ancien</b>	<b>Fiche action 3.b.</b> <b>Favoriser la requalification de bâtis vacants</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Dans un contexte de revalorisation de l'agriculture et le retour à une production locale, cette ferme pédagogique située en centre-bourg permettra un élevage à méthode réduite pour une production locale avec une mise en valeur du matériel agricole ancien et un lien pédagogique avec les écoles et crèches du territoire mais aussi avec les personnes handicapées ou séniors.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour aux sources d'un porteur de projet ;</li> <li>- Création d'une ferme pédagogique sur la Commune, située en centre-bourg avec l'accueil de groupes scolaires, séniors et touristes ;</li> <li>- Création d'un gîte rural pour comprendre, réaliser, produire et vivre comme à la ferme.</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 3.b.1. : Aménagement d'une ferme pédagogique « Albaret » et d'un gîte d'accueil à la ferme</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Achat et mise en valeur du bâti et des terres productives, création d'un gîte à la ferme d'autrefois et réaménagement des bâtiments pour l'accueil du public sur son espace restauration à thème. Introduction d'un petit élevage (brebis, chèvres, vaches, poneys, poules, canards, lapins et cochons) au sein de cette ferme toujours en activité en 2024.</p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte Vert :</i>  3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions, 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, et 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 700 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2030/2031</p>	



<p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : CAUE</p> <p><b>Partenariat financier :</b> Etat, Département de la Lozère, Chambre d'agriculture de la Lozère</p>	
---	--

<b>Axe 3</b> <b>Lutter contre la vacance du bâti ancien</b>	<b>Fiche action 3.b.</b> <b>Favoriser la requalification de bâtis vacants</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Dans un contexte où les services de commerces sont cruellement saturés à chaque service, la Commune doit répondre à la demande et au passage de 27 000 pèlerins hors visiteurs et la cause pour la restauration en saison, aux vacances. De plus, des maraichers habituels et locaux pourraient avoir un emplacement abrité avec frigo en sous-sol pour vente à l'étage.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne laisser personne quitter Saint-Alban sans un repas pris à table ou sur le pouce ;</li> <li>- Créer un espace polyvalent où pèlerins, vacanciers et habitants pourraient partager un moment ;</li> <li>- Travailler avec l'école hôtelière du Sacré Cœur pour des projets saisonnier.</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 3.b.2. : Aménagement d'une halle maraîcher et d'un commerce de bouche « l'étoile de Compostelle » en centre-bourg.</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Bâti acquis par la Commune depuis 2021. Au rez-de-chaussée église, un accès maraîcher et frigo. Au parvis de la grande rue, une halle/place ouverte mais refermable pour exposition de maraichers importés ou locaux. Une fontaine et des sanitaires sur ce parvis. A l'étage, un commerce avec terrasse couverte par le bâti tenu par des jeunes de formation hôtelière et des jeunes saisonniers du territoire intercommunal.</p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte Vert : 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, 5. Préserver et développer des emplois de qualité, et 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</i></p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de Communes des Terres d'Acher Margeride Aubrac et Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole</p>	

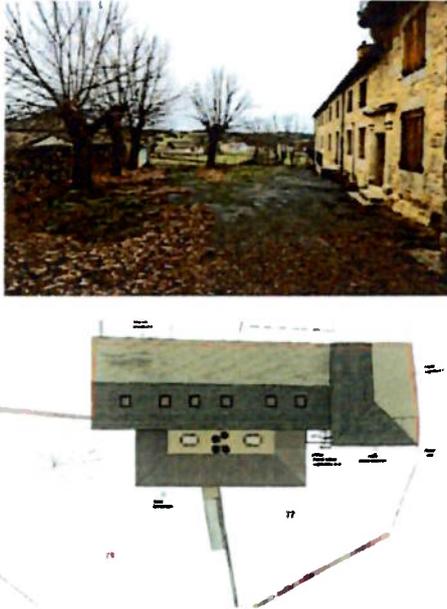


**Coût estimatif : 480 000 € HT**

**Calendrier prévisionnel : 2027/2028**

**Partenaires potentiellement concernés :** Partenariat technique :  
Commune, CAUE

Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, Département de la Lozère, Communauté de Communes des Terres d'Acher Margeride Aubrac

<p><b>Axe 3</b> <b>Lutter contre la vacance du bâti ancien</b></p>	<p><b>Fiche action 3.b.</b> <b>Favoriser la requalification de bâtis vacants</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>Dans le cadre de l'amélioration des services et du cadre de qualité au travail, la Commune souhaite regrouper dans un même bâtiment des services et rencontres intergénérationnelles.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Regrouper des lieux disséminés sur le bourg dans un bâtiment patrimonial avec l'idée de faire des économies de fonctionnement ;</li> <li>- Proposer deux logements (T4) haute qualité et un logement social (T3).</li> </ul>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 3.b.3. : Aménagement des locaux de services et associatifs à l'immeuble St Joseph :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Locaux France Services, Agence Postale, salle des formations et paroissiale ;</li> <li>- Aménagement d'une salle associative, seniors et de la bibliothèque niveau 1 ;</li> <li>- Aménagement de trois logements.</li> </ul> <p><b>Descriptif :</b> Le rez de cour depuis la route départementale RD987 sera affectée à une surface de stationnement et un aménagement paysager, au rez de chaussée du bâti existant, une salle pour deux associations existantes cohabiteront avec la bibliothèque sur l'existant. Au rez de chaussée rue Saint Roch, les locaux de l'Agence Postale Communale et France Services</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> 4 . Améliorer la santé et le bien-être des habitants, et 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de Communes des terres d'Apcher Margeride Aubrac et Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole</p>	

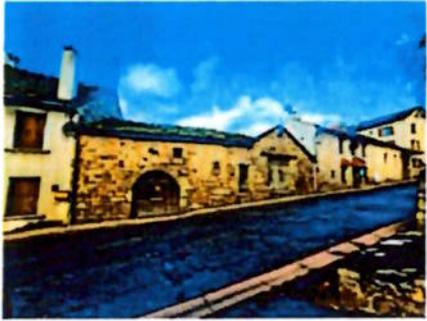


**Coût estimatif : 1 400 000 € HT**  
honoraires compris

**Calendrier prévisionnel : 2030/2032**

**Partenaires potentiellement  
concernés :** Partenariat technique :  
Architecte HSB, Eco plan, BET INSE

Partenariat financier : Etat, Région  
Occitanie, Département de la Lozère, La  
Poste, ADEME

<p><b>Axe 3</b>  <b>Lutter contre la vacance du bâti ancien</b></p>	<p><b>Fiche action 3.c.</b>  <b>Valoriser le patrimoine</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>Dans un cadre ancien la ferme Vincens restauré depuis 2018 propose aux visiteurs l'histoire de Saint-Alban avec une salle scénographiée et vidéo. Le jardin s'anime l'été autour de concert d'artistes parcourant le monde entier. La ferme PIC jouxtant cette cour serait un bon complément d'exposition d'outils d'Antan et de calèches restaurées appartenant à la Commune de Saint-Alban. Ferme emblématique et atypique, les artistes pourraient avoir une salle de résidence et leurs logements.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les richesses de Margeride sur la faune et la flore ;</li> <li>- Valoriser le travail d'antan et les modes de vie d'autrefois ;</li> <li>- Mettre en valeur l'occitan, les coutumes traditionnelles ;</li> <li>- Valoriser les produits locaux et artisanaux ;</li> <li>- Favoriser l'accueil et la résidence d'artistes.</li> </ul>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 3.c.1. : Acquisition et transformation de la ferme PIC en maison de la Margeride en complément du Scénovision</b></p> <p><b>Descriptif :</b> En rez-de-chaussée de la ferme dans l'écurie, une salle consacrée au travail d'artistes en résidence. À l'étage, une salle avec l'exposition d'outils d'antan (calèches, charrettes, serpes, etc.). La maison centrale peut proposer un logement partagé à l'ancienne avec pièces communes en rez-de-chaussée et dortoir à l'étage pour les résidents</p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte Vert :</i>  3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions, 5. Préserver et développer des emplois de qualité, et 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p>	



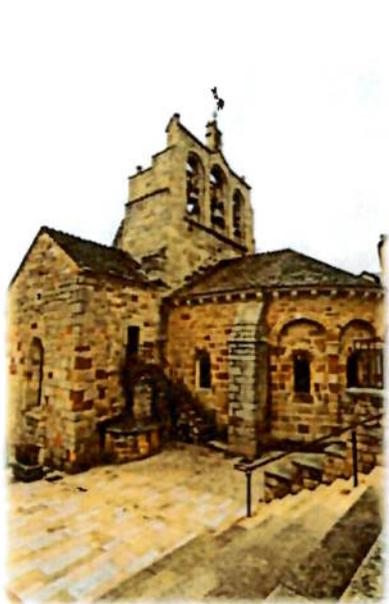
**Maître d'ouvrage :** Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac

**Coût estimatif :** Acquisition 75 000 € et Travaux 450 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :** 2029/2030

**Partenaires potentiellement concernés :** **Partenariat technique :** Ciné-théâtre, CAUE et architecte

**Partenariat financier :** Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac, Etat, Région Occitanie, Département de la Lozère, Fondation du patrimoine

<p><b>Axe 3</b> <b>Lutter contre la vacance du bâti ancien</b></p>	<p><b>Fiche action 3.c.</b> <b>Valoriser le patrimoine</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>L'église de Saint-Alban-sur-Limagnole a été inscrite au titre des monuments historiques en 1985. La restauration et la valorisation de ce patrimoine remarquable semble essentiel pour sa préservation dans le temps.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protéger l'extérieur de ce monument</li> <li>- Mettre en valeur l'intérieur</li> <li>- Faire découvrir des bijoux matériels</li> </ul>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 3.c.2. : Amélioration et mise en valeur de l'éclairage de l'église, restauration des protections des vitraux et de la couverture</b></p> <p><b>Descriptif :</b> L'église du XII<sup>e</sup> siècle de Saint-Alban a bénéficié d'une restauration extérieure il y a bien longtemps, aujourd'hui, ce patrimoine mérite une protection complémentaire avec une révision de la couverture et le remplacement des protections des vitraux.</p> <p>À l'intérieur, l'éclairage obsolète mérite que l'on s'y penche pour améliorer et valoriser les volumes, les pièces, les vitraux et la crypte. La sacristie regorge de pièces uniques qu'il est temps de valoriser et protéger.</p> <p>L'église est classée au titre des monuments historiques, dans son entièreté.</p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</i></p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole</p>	



**Coût estimatif : 355 000 € HT**

**Calendrier prévisionnel : 2026**

**Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Bâtiment de France, Département de la Lozère, CAUE**

**Partenariat financier : Etat, Fondation du patrimoine, Région Occitanie**

## **ANNEXE 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2024-2026**

***L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.***

*Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :*

- Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant des autres financeurs sollicités.*
- Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :*
  - *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
  - *Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial du PNR de l'Aubrac, du PETR du Gévaudan et du PETR du Haut Rouergue ;*
  - *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur*

PROGRAMME D' ACTIONS	PLURIANNUEL	Contrat 2 <sup>nd</sup> e génération			Objectif territorial du Pacte Vert
		2024	2025	2026	
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE POUR DE NOUVELLES POPULATIONS</b>					
<b>Action 1.c</b> <b>Favoriser la préservation des ressources naturelles et paysagères</b>	<i>Projet 1.c.2 : aménagement des étangs du Galier et de leur accès, lieux de préservation, de découverte et d'observation</i>				3. utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions. 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants. 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES EMPLOIS LOCAUX</b>					
<b>ACTION 2.a</b> <b>Diversifier l'offre d'activités</b>	<i>Projet 2.a.1 : création d'un terrain de padel</i>				4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, et 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.
<b>ACTION 2.c</b> <b>Améliorer l'offre d'immobilier d'entreprise et les locaux commerciaux</b>	<i>Projet 2.c.1 : Projet d'aménagement de 4 entrepôts entreprise dans un bâtiment industriel désaffecté</i>				5. Préserver et développer des emplois de qualité, 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : LUTTER CONTRE LA VACANCE DU BATI ANCIEN</b>					
<b>ACTION 3.a</b> <b>Améliorer le parc de logements</b>	<i>Projet 3.a.1 : aménagement de 3 logements en centre bourg – immeuble CONDON situé rue St Roch</i>				6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.
	<i>Projet 3.a.2 : Réhabilitation et extension de la bâtisse située rue du Pigeonnier pour des logements</i>				5. Préserver et développer des emplois de qualité, 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.



	<i>saisonniers ou temporaires</i>					
	<i>Projet 3.a.3 : Réaménagement de trois logements à l'école publique de Saint-Alban. Tranche1 : 2 logements de type t3, tranche2 : 1 logement de type t4.</i>					6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.
	<i>Projet 3.c.2 : amélioration et mise en valeur de l'éclairage de l'église, restauration des protections des vitraux et de la couverture</i>					6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.